

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, No 139

MONTREAL, LE JEUDI 17 JUIN 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Une débandade annoncée

Reste-t-il quelque espoir pour le NPD après les élections albertaines?

Le Nouveau Parti démocratique vient d'être effacé de la carte politique albertaine. De là à penser qu'un sort identique attend cette formation sur la scène fédérale...

Chantal Hébert

Oasis de stabilité dans la mouvance politique actuelle, l'Alberta est restée solidement dans le giron des conservateurs aux élections provinciales mardi.

Mais, en cours de route, il s'y est également produit une tempête de sable qui a transformé le paysage politique de la province.

Comme un rouleau compresseur, le Parti libéral a passé sur le corps du NPD. Pour faire face aux 51 conservateurs du gouvernement à l'Assemblée législative d'Edmonton, il y aura désormais seulement des libéraux, 32 en tout, alors qu'ils étaient à peine neuf au déclenchement des élections.

Les néo-démocrates qui comptaient 15 députés ont été complètement rayés de la carte de l'Alberta.

Sous ce lugubre éclairage, Audrey McLaughlin a lancé hier une tournée préélectorale. Il pourrait bien s'agir d'une tournée d'adieux. S'il en va du Canada à l'automne, comme de l'Alberta mardi, les néo-démocrates devront faire leur deuil de l'essentiel de leur formation politique.

A en juger par la rancoeur accumulée contre les gouvernements du NPD en Ontario et en Colombie-Britannique, l'hypothèse de la mort prochaine du Nouveau Parti démocratique comme formation politique influente à Ottawa en est une que même des vétérans du parti n'écartent plus.

De passage au congrès conservateur en fin de semaine, plusieurs observateurs du NPD avouaient franchement appréhender la débâcle. John Richards, un néo-démocrate de la Colombie-Britannique, croit même que son parti sera chanceux s'il s'accroche aux douze sièges essentiels pour avoir le statut de parti à la Chambre des communes.

Pour autant, la catastrophe qui s'est abattue sur le NPD albertain constitue seulement le plus percutant des éléments à retenir du vote de mardi. Il y en a bien d'autres.

Que ce soit le septième mandat consécutif obtenu par les conservateurs grâce à l'arrivée d'un nouveau chef ou la remontée spectaculaire des libéraux, l'Alberta a donné une leçon à ceux qui préparent de futures élections. Les conservateurs, d'abord, ont raison de se réjouir des résultats.

Après tout, quand l'ancien premier ministre Don Getty avait passé la main à Ralph Klein à la fin de l'an dernier, personne ne donnait cher de la peau de son gouvernement. En l'espace de seulement quelques mois, le nouveau chef a complètement renversé la vapeur. Avis aux intéressés de l'entourage de Kim Campbell, tout indique cependant que les électeurs de l'Alberta ont d'abord récompensé l'audace.

Le premier ministre Klein a en effet réalisé son tour de force grâce à des gestes souvent symboliques, destinés à le démarquer radicalement de l'administration de son prédécesseur.

Il y a ainsi fort à parier que le jour où Ralph Klein a abrogé pour toujours les grasses pensions des députés de sa province, il a gagné son élection. A en juger par les résultats, son exemple, qui constitue une première au pays, ne sera pas longtemps un cas isolé.

En passant, contrairement aux conservateurs fédéraux, les troupes de Ralph Klein n'ont pas eu à défendre leur flanc droit d'une percée du Parti réformiste puisque Preston Manning n'a pas de succursale provinciale.

Comme leurs cousins de la Nouvelle-Ecosse, et bientôt leurs grands frères fédéraux, les libéraux, eux, sont allés au feu avec une valeur aussi sûre que prévisible. Laurence Decore, un ancien maire d'Edmonton, est universellement respecté en Alberta, mais il ne soulève pas les foules. Le fait que les libéraux aient réussi à récolter 40% du vote populaire sous sa direction en dit long sur l'attrait actuel de leur formation. D'ailleurs, Laurence Decore aurait peut-être obtenu de meilleurs résultats, disent des observateurs, s'il n'avait dû livrer bataille au cancer l'an dernier. Même s'il est remis d'aplomb, sa maladie aurait inspiré à des électeurs un doute sur sa capacité physique d'aller jusqu'au bout d'un mandat.

Pour l'essentiel, finalement, l'Alberta n'a pas bouleversé mardi les prémisses de la prochaine élection fédérale. Cette élection aura plutôt confirmé en bloc les pires craintes du NPD et les meilleurs espoirs des conservateurs et des libéraux.

Les plus vaillants efforts d'Audrey McLaughlin risquent ainsi de ne pas suffire à éviter la débandade de son parti.

Les libéraux, pour leur part, ont raison de penser que, face à des conservateurs usés par le pouvoir, leur formation a le vent dans les voiles.

Mais les conservateurs également ont raison de conclure que leur changement de chef ne pourra que leur être salutaire. En Alberta, en tout cas, un solide coup de barre a suffi à permettre à leur parti de rentrer à bon port.

INDEX

Les Actualités...A3	Idées.....A7
Agenda culturel...B7	Le Monde.....B3
Annonces classées...B4	Montréal.....A3
Avis publics.....B5	Mots croisés.....B4
Culture.....B8	Politique.....A4
Économie.....A5	Les Sports.....B6
Éditorial.....A6	Société.....B1



Météo Ennuagement max.: 24 Détails en B4

MONTREAL

Léa Cousineau contre-attaque

PAGE A-3



L'ÉCONOMIE

Les caisses de retraite devront mieux se protéger

PAGE A-5



CULTURE

Les auteurs-compositeurs seront enfin payés

PAGE B-8

Les négos bloquent, la rue écope

■ On a le droit, dit le Front commun

■ Pas d'autobus

MICHEL VENNE DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les leaders syndicaux du front commun ont demandé hier à la population de comprendre que si un groupe de travailleurs est lésé, il a le droit, et même le devoir, de protester.

Pendant ce temps, le gouvernement faisait adopter, à la vapeur, le projet de loi 102 sur le gel des salaires.

Les manifestations d'hier sont «des sursauts d'indignation» qui résultent de ce «geste provocateur» du gouvernement, a soutenu le président de la FTQ, M. Fernand Daoust.

«C'est le gouvernement qui est responsable de ça, dit-

il. Quand on reçoit un coup de bâton sur la tête, on n'attend pas d'en recevoir une douzaine pour réagir».

M. Daoust fait valoir que ces moyens de pression ont été «relativement légers et n'ont duré que quelques heures ici et là. Ce sont des avertissements».

«La colère est immense, prévient-il. Elle s'est manifestée ce matin (hier). Elle continuera à se manifester dans les jours, les semaines, les mois qui viennent. Il n'est pas question d'empêcher ça quant à nous.»

«Si la population réagissait à l'égard de tout ce qui se passe, du problème du chômage, du climat économique, les gouvernements entendraient raison», note le syndicaliste.

VOIR PAGE A-8: FRONT

Mais où est-il passé?



Les moyens de pression des employés du secteur public ont pris les gens par surprise hier matin à Montréal: à l'heure de pointe, les autobus ne se sont pas présentés.

PHOTO JACQUES GRENIER

Les mots d'un éditeur, la colère des «bleuets»

Des propos de Roger D. Landry soulèvent la colère au Lac-Saint-Jean

DANNY VEAR LE DEVOIR

On n'attaque pas impunément la fierté des gens du Lac-Saint-Jean.

Le président et éditeur de *La Presse*, Roger D. Landry, l'a appris hier après avoir affirmé que les «plus grands défenseurs de la

langue française» sont des «étrangers» qui «viennent tous du Lac-Saint-Jean» et qui n'ont jamais vu un Anglais.

En moins de temps qu'il n'en faut pour cueillir une poignée de bleuets au mois d'août, le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a qualifié les propos de M. Landry de «mépri-



Roger D. Landry et Lucien Bouchard étaient hier en complet désaccord...



sants», «incroyables», «inadmissibles», «outrageants». «Ça ne se peut pas que le président et éditeur d'un grand quotidien se permette de tels propos», a-t-il dit.

M. Landry, a émis ce commentaire devant 270 personnes qui n'ont pas hésité à déboursier 125\$ pour prendre part, tôt hier matin,

à un déjeuner-bénéfice du Parti civique de Montréal.

Lors de son allocution, le président et éditeur du «plus grand quotidien français d'Amérique» a expliqué qu'il pourrait critiquer les Anglais s'il

VOIR PAGE A-8: ÉDITEUR

Kim Campbell devra encore gagner la bataille de son comté

DOMINIC MAURAS COLLABORATION SPÉCIALE

Vancouver — Jean Chrétien n'est pas le seul leader d'un parti national à être en mauvaise posture dans sa propre circonscription.

Trois jours après sa victoire, Kim Campbell se retrouve devant un défi encore plus imposant que celui qu'elle vient de relever car sa réélection dans Vancouver-Centre est loin d'être assurée.

Elle qui avait remporté ce comté par seulement 269 voix, le 21 novembre 1988, devant la candidate néo-démocrate devra cet automne mener une guerre sur plusieurs fronts.

Reconnu comme l'un des comtés les plus volatiles au pays, Vancouver-Centre présentera une course entre trois candidates et un jeune réformiste qui promet d'être épique, si l'on se fie aux résultats des élections générales depuis 1980 de même qu'à la nature des sondages à l'échelle nationale.

Le comté appartient aux conservateurs depuis 13 ans, mais Pat Carney, la députée de ce comté entre 1980 et 1988, n'a jamais obtenu de majorité écrasante.

VOIR PAGE A-8: CAMPBELL

Le projet de la Ste-Marguerite

Sept-Îles y tient

CLAUDE TURCOTTE LOUIS-GILLES FRANCOEUR LE DEVOIR

Les gens de Sept-Îles sont conviés aujourd'hui à une manifestation en faveur du projet d'Hydro-Québec sur la rivière Sainte-Marguerite. Et les gens de Port-Cartier ont annoncé qu'ils seraient de la fête.

Vers midi, l'hôtel de ville de Sept-Îles ferme ses portes pour la journée et le maire, M. Jean-Marc Dion, se met à la tête d'un défilé avec d'autres intervenants des milieux sociaux-économiques, suivi des équipements lourds disponibles de la région, des travailleurs et de tous ceux qui veulent la mise en marche du projet de 3 milliards\$ proposé par Hydro-Québec.

«Le rapport du BAPE ne reflète pas ce qui s'est passé aux audiences publiques. Sur 125 mémoires qui ont été présentés, il y en avait plus de 100 qui approuvaient le projet d'Hydro-Québec», déclarait hier le maire de Sept-Îles, en rappelant que ce méga-projet représentait 900 emplois pendant 10 ans.

Mes manifestants vont se rendre à la rivière Sainte-Marguerite jusqu'au point où l'on devrait construire une route qui conduirait au barrage projeté. Les gens de Port-Cartier les auront alors rejoints.

VOIR PAGE A-8: SEPT-ÎLES

ÉCONOMISEZ
JUSQU'À
30^{0%}
SUR VOS
INTERURBAINS
PARTOUT DANS
LE MONDE

Votre entreprise fait plus de 200 \$ par mois d'appels interurbains au Canada, aux États-Unis et outre-mer? Avec le plan d'économie **Avantage^{MC}** de Bell, vous pourriez économiser de 20 à 30% sur vos frais d'interurbain. Appelez nos conseillers au **1 800 363-BELL**.

Bell
des gens de paroleSM

LE DEVOIR

MONTREAL

L'accablant rapport du vérificateur de la Ville de Montréal

Léa Cousineau accuse Lefebvre de «faire de la politique»

JEAN DION
LE DEVOIR

Léa Cousineau est «étonnée», voire «indignée», des propos tenus par le vérificateur de la Ville de Montréal, Guy Lefebvre, et elle rabroue vertement le chien de garde des finances municipales, l'accusant de «faire de la politique».

Au lendemain du dépôt du rapport accablant du vérificateur, mais surtout de son allusion publique au fait que les finances montréalaises étaient mieux contrôlées «avant 1986» — soit sous le régime Drapeau —, la présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal a convoqué une conférence de presse, hier, pour faire part de son propre point de vue.

«M. Lefebvre a développé tout autre chose (que le contenu de son rapport) et il est allé carrément sur le terrain politique. Il a fait une comparaison entre une formation politique et une autre», ce qui est indigne de ses fonctions, a commenté Mme Cousineau, visiblement en colère.

«Il a dit que c'était pire qu'avant, et c'est faux», a-t-elle ajouté, affirmant que les finances municipales étaient «en meilleure position malgré les difficultés» que connaît l'administration Doré dans un contexte économique pénible.

Accompagnée du secrétaire général de la Ville, Pierre Lefrançois, Mme Cousineau a expliqué qu'elle avait eu une rencontre avec M. Lefebvre, il y a quelques semaines, et que les déclarations publiques de ce dernier n'avaient «aucun lien avec ce que j'avais lu dans le rapport ni avec les propos que nous avions échangés».

Le rapport du vérificateur, a-t-elle fait valoir, constitue ordinairement «un moyen d'identifier les difficultés et de corriger la situation. La pratique consiste à soumettre ses conclusions à l'analyse des élus et à les appliquer s'il y a lieu. Dans certains cas, c'est même déjà fait. Mais les propos qu'il a tenus devant les journalistes ne sont pas étayés dans son rapport.»

Questionnée sur le sort qui attend maintenant M. Lefebvre, un ancien employé du service des revenus de la Ville qui est vérificateur depuis 1987, Mme Cousineau a noté que c'est le conseil municipal qui l'élit — et donc peut le révoquer — et qu'elle n'avait pas l'intention «dans l'immédiat» de demander sa mutation ou sa démission.

Elle a toutefois refusé de préciser la portée de l'expression «dans l'immédiat».

Sur le fond du rapport, c'est surtout Pierre Lefrançois qui a défendu l'administration municipale. Il a longuement parlé des mesures prises par la Ville pour rationaliser ses dépenses. Et il a qualifié d'«un peu farfelu sur le plan professionnel» l'avis selon lequel Montréal perdrait des millions



PHOTO JACQUES GRENIER

Léa Cousineau étonnée, indignée.

chaque année en raison d'une mauvaise gestion. «Quand on gère des effectifs de 12 000 employés, 800 cadres et 100 gestionnaires, il est dans la normalité des choses que tout ne soit pas parfait. Il est possible qu'il y ait des impairs. Mais tout est sous contrôle. Et je suis surpris qu'un vérificateur compare avec d'autres administrations dans le temps», a-t-il commenté.

Puis, commentant le manque de «suivi» administratif évoqué par M. Lefebvre, le secrétaire général a ajouté: «On a un budget équilibré. Si on peut balancer, c'est qu'on dispose de rapports et de prévisions adéquats.»

De son côté, Mme Cousineau a dit se sentir «interpellée par la question des coûts et de la qualité des services», des éléments à propos desquels la Ville est tout à fait disposée à agir. «Bien sûr qu'on peut faire des économies. Je répète ça sans arrêt depuis trois ans.»

C'est dans cette optique que le rapport du vérificateur s'imposait comme un «instrument de solution, que nous nous préparions à étudier». Mais M. Lefebvre aurait, dit-elle, dépassé les bornes en exprimant «une opinion politique».

Par ailleurs, interrogée à savoir si M. Lefrançois ne faisait pas lui-même de la politique en participant à la conférence de presse, Mme Cousineau a eu une hésitation avant de répondre: «Je fais de la politique, il rétablit les faits.»

Quant à M. Lefebvre, il est resté sur ses positions, opposant aux accusations d'investir le terrain politique le fait qu'il n'a procédé qu'à «un constat».

«Une opinion parmi d'autres»

PAUL CAUCHON

LE DEVOIR

Pour le secrétaire général de la Ville de Montréal, Pierre Lefrançois, l'opinion du vérificateur de la ville, Guy Lefebvre, «n'est qu'une opinion parmi d'autres».

«C'est pas parce que le vérificateur dit quelque chose qu'on va tout de suite donner suite», ajoute-t-il.

M. Lefrançois n'est aucunement impressionné par le contrat passé avec la firme d'actuaire qui faisait l'objet d'une longue analyse dans le rapport remis hier par M. Lefebvre.

«C'est une histoire réglée, a-t-il indiqué au DEVOIR. Le conseil de ville avait autorisé la prolongation du contrat l'automne dernier en toute connaissance de cause.»

Le vérificateur s'attardait à ce contrat de 1,1 million\$ passé en 1990 avec une société d'actuaire-conseil pour l'évaluation actuarielle des régimes de retraite de la Ville. La durée du contrat était de deux ans.

Dans son rapport, le vérificateur remarque que des prolongations et des crédits supplémentaires ont été autorisés par un responsable administratif sans l'autorisation du conseil municipal.

«L'automne dernier, le conseil a approuvé le contrat en prenant connaissance de tous les éléments, réplique Pierre Lefrançois. Libre au vérificateur de faire de l'interprétation pour dire qu'on aurait dû procéder de telle ou telle façon, mais ce n'est pas lui qui va au front pour décider.»

Le vérificateur signalait également qu'un responsable qui autorisait de tels dépassements peut, en principe, être déchu de sa charge, selon l'article 135 de la charte de la Ville.

«Il n'y a pas de jurisprudence pour ça, répond M. Lefrançois.»

Sur le fait que le vérificateur avait également découvert que le dépassement du contrat avait été plus élevé que ce qu'indiquait le mémoire présenté au conseil, Pierre Lefrançois répond que «tous les chiffres seront scrutés lors de la Commission du conseil qui analysera cet été le rapport du vérificateur, comme le veut la procédure.»

Le secrétaire général de la Ville a ajouté qu'en portant un jugement moral sur l'administration, M. Lefebvre «dépassait un peu son mandat».

Les vedettes en «répète»



PHOTO JACQUES NADEAU

LE GRAND SPECTACLE DU 24 JUIN, se présente cette année comme «un hommage aux grands noms de la chanson québécoise». Tous les artistes participants ont accepté d'interpréter d'autres chansons que celles qui composent leur répertoire habituel. Imaginez *La Provocante*, de Marjo, chantée par Jean-Pierre Ferland, *Journée d'Amérique*, de Richard Séguin, interprétée par Francine Raymond, *l'électrisante Dolores*, de Robert Charlebois, par les folkloristes de *La Bottine Souriante*, ou encore *La voix que j'ai*, de l'inoubliable Gerry Boulet repris par Dan Bigras. Tous ces artistes sont au travail depuis quelques jours dans un studio de Montréal. Leur spectacle sera présenté dès 9h00, le 24 juin, au parc Maisonneuve.

La STCUM devra verser près de 35 000\$ à une passagère

DANNY VEAR
LE DEVOIR

La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal devra verser une somme de 34 267\$ plus les intérêts à une dame d'Anjou, Claudette Vézina, à la suite d'un accident qu'elle a subi près du métro Radisson, en raison de la négligence de préposés de l'entretien.

La Cour supérieure a condamné la STCUM à payer cette somme dans une récente décision.

En janvier 1990, tôt le matin, Mme Vézina saute dans un autobus de la STCUM. Quelque temps plus tard, l'autobus la dépose près de la station de métro Radisson. Mme Vézina emprunte alors le passage piétonnier.

C'est là que l'accident se produit. Mme Vézina glisse et chute. Elle subit une fracture du tibia droit et une autre à la cheville droite.

Les policiers appelés sur les lieux ont constaté que le passage piétonnier était «une vraie patinoire» et qu'aucun épandage d'abrasif n'y avait été fait.

Près de deux heures plus tôt,

vers 6h15, des préposés de la STCUM avaient constaté l'état dangereux de la chaussée près du métro. Des conditions climatiques particulières auraient dû les inciter à aménager le passage, déplore le juge Maurice Lagacé. Or, rien n'indique que les préposés à l'entretien aient fait quoi que ce soit.

Selon lui, la STCUM doit prendre des moyens raisonnables pour qu'une personne normalement prudente puisse utiliser sans danger son réseau de transport en commun.

Les usagers qui doivent utiliser ce moyen de transport «essentiel et onéreux» et qui paient le prix d'admission ont droit de s'attendre à des conditions raisonnablement sécuritaires, explique le juge.

La Cour supérieure a condamné la STCUM en raison d'une incapacité partielle permanente de Mme Vézina après son accident.

Elle a également condamné la STCUM à rembourser les frais encourus à la suite de l'accident par un ami, Robert Gélinault. La STCUM devra lui verser 1469\$.

Levée du moratoire sur la conversion des logements en condominiums

JEAN DION
LE DEVOIR

Malgré la stratégie d'obstruction systématique orchestrée par quatre conseillers de l'opposition, l'administration Doré est finalement parvenue à faire adopter son règlement prévoyant la levée du moratoire sur la conversion des logements en condominiums.

Le vote du conseil municipal autorisant l'entrée en vigueur du règlement le 1er septembre prochain est intervenu à minuit 45, mercredi matin, au terme d'un «filibuster» de plus de 14 heures mené par les conseillers Sam Boskey et Marvin Rotrand (Coalition démocratique), Pierre Goyer et Claudette Demers-Godley (indépendants).

Les conseillers récalcitrants, appuyés par des groupes de locataires, reprochent à la Ville de ne pas tenir suffisamment compte de la précarité de la situation des locataires les plus démunis. Ils estiment que la levée du moratoire, auquel seules les villes de la CUM sont toujours soumises, ouvrira la porte à des exagérations et à du «harcèlement» de la part des promoteurs et propriétaires soucieux de transformer leurs logements en condos.

L'administration municipale, en revanche, fait valoir que la décision favorisera l'installation à Montréal, plutôt qu'à Laval ou sur la Rive-Sud, de gens de la classe moyenne désireux d'accéder à la propriété.

Si les opposants au projet ont donc perdu la première manche à l'usure,

ils n'entendent cependant pas rendre les armes de sitôt. Lors d'un entretien téléphonique, le conseiller Boskey a indiqué hier que ses trois collègues et lui allaient tenter de s'assurer que les 58 motions qu'ils ont fait inscrire à l'ordre du jour seront soigneusement étudiées.

Pierre Goyer, de son côté, appréhende que la majorité RCM fera adopter une proposition visant à regrouper les 58 motions en une seule pour couper court aux tergiversations.

Néanmoins, il reste encore plus de 200 éléments à l'ordre du jour du conseil, et la «bande des quatre», malgré l'épuisement qui gagne ses membres, entend trouver tous les prétextes imaginables pour ramener les discussions autour de la question des logements sociaux et des condos.

«C'est peut-être la dernière fois qu'on se penche sur ce problème à l'hôtel de ville. On aura au moins réussi à attirer l'attention des médias et de la population. C'est déjà ça de gagné», a dit Pierre Goyer.

Sam Boskey a pour sa part précisé que, si elle a l'habitude d'être assez diligente à l'égard des motions présentées par l'administration, l'opposition prendrait quand même les moyens pour que l'étude des plans d'affaires des sociétés paramunicipales, par exemple, ne se fasse pas «à la vapeur».

«Ça prendra le temps que ça prendra», a dit le conseiller.

Le conseil municipal reprend ses travaux aujourd'hui à 14 h.

L'agent Castilloux a fait feu à 40 reprises dans la pinède d'Oka

À lui seul, l'agent Gaétan Castilloux, du groupe d'intervention de la Sûreté du Québec (SQ), a fait feu à 40 reprises, le 11 juillet 1990, dans la pinède d'Oka. Il estime que du côté des Mohawks, une seule personne, peut-être deux ont tiré.

L'agent Castilloux croit que si ses collègues avaient eu la même expérience que lui et n'avaient pas littéralement figé sur place au moment de la fusillade, ils auraient tiré tout au-

tant. «La majorité des gars ont gelé. Il y avait des jeunes sur cette opération. C'est peut-être pour ça qu'ils n'ont pas tiré autant que moi», a-t-il expliqué, hier, au coroner Guy Gilbert qui enquête sur la mort du caporal Marcel Lemay survenue dans la pinède d'Oka le 11 juillet 1990. L'enquête a jusqu'à maintenant démontré que cinq des 15 policiers du groupe d'intervention ont tiré un total de 51 coups de feu ce matin-là. (PC)

La communauté haïtienne cherche des fonds pour ses jeunes

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La communauté haïtienne de Montréal entend mettre sur pied un Bureau d'appui pour les jeunes Haïtiens et créer une Fondation pour recueillir des fonds auprès de la population afin de promouvoir les jeunes de la communauté et supporter les organismes qui leur viennent en aide.

Les responsables croient que, peut-être jamais, la communauté doit se doter d'outils adéquats pour combattre les préjugés abondants qui empoisonnent les relations entre Québécois de souche et Québécois d'origine haïtienne.

Après les incidents de l'été dernier, qui avaient mis aux prises de jeunes Haïtiens et des policiers sur la Plaza Saint-Hubert, un groupe de travail, formé des représentants d'une vingtaine d'organismes majeurs de la communauté haïtienne, avait été mis sur pied avec le ministère des Communautés culturelles.

Ce groupe présentait, hier, un

rapport sur la situation des jeunes de la communauté, où l'on recommande la création d'un Bureau qui pourra coordonner tous les projets destinés aux jeunes.

Ce Bureau verra également à la mise sur pied d'un centre d'hébergement à caractère préventif, pour sortir les jeunes Haïtiens de la «judiciarisation» lorsqu'ils font face à des problèmes.

Pour Léonel Bernard, un des membres du groupe de travail, les causes des incidents de l'été dernier sont multiples, «comme sont multiples les causes de l'émeute de la coupe Stanley», mais il reste que le problème central réside dans le manque de travail: le taux de chômage des 15-24 ans chez les jeunes Haïtiens s'élève à 50,3%.

Les jeunes d'origine haïtienne souffrent de deux choses, ajoute Daniel François, de la Maison d'Haïti: «Ils sont jeunes, et les jeunes ont des problèmes à prendre leur place dans la société actuelle, et ils sont des Noirs, donc doublement pénalisés.»

Oui aux commissions scolaires linguistiques?

Ottawa (PC) — Le gouvernement du Québec saura aujourd'hui s'il peut remplacer la plupart des commissions scolaires catholiques et protestantes par des commissions scolaires linguistiques.

Après cinq ans de tribulations juridiques, la Cour suprême du Canada doit trancher la question aujourd'hui et prendre une décision qui sera déterminante pour l'avenir du système scolaire québécois.

Le débat tourne autour de la loi 107, qui a été adoptée en décembre 1988. Cette loi permettrait de dissoudre les commissions scolaires pour catholiques et protestants, et d'en créer de nouvelles qui seraient francophones ou anglophones.

Selon la loi, les commissions scolaires confessionnelles de Montréal et de Québec seraient maintenues, mais leur territoire pourrait être modifié.

Cinq autres commissions sco-

laires ayant une base religieuse seraient aussi conservées mais elles pourraient, dans certaines circonstances, être dissoutes.

Le projet de loi a été soumis à la Cour d'appel du Québec et cette dernière a donné le feu vert au gouvernement.

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55 ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC, H3Y 2K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 988-0904

La maîtrise des intangibles

LE CLOS ST-ANDRÉ

CONDOMINIUMS



L'expression ultime du confort urbain... en plein Quartier latin!

À deux pas du métro Berri, boul. René-Lévesque, angle St-André

- ARCHITECTURE HÉLIOTROPIQUE
- AMÉNAGEMENT AU FÉMININ
- CONCIERGE À L'EUROPÉENNE
- COUR INTÉRIEURE ET CLUB SOLEIL

PRIX D'OUVERTURE:
Du studio au 3 chambres à
coucher et penthouses:
51,500\$ à 260,000\$

Admissible au nouveau
crédit de taxes de
10 000 \$

Lundi au jeudi: 12h à 19h
Samedi et dimanche: 13h à 17h



Bureau de ventes:
908 René-Lévesque est
499-2020

LE DEVOIR

POLITIQUE

PERSPECTIVES

Humour, nostalgie et élection

Bilan de la 34^{ème} session du Parlement qui a connu sa part d'émotions fortes

CHANTAL HÉBERT

DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'humour a repris ses droits dans un Parlement fédéral nostalgique, hier, alors que la Chambre des communes s'est réunie, vraisemblablement pour la dernière fois avant la tenue d'une élection générale.

Profitant de sa dernière journée au Parlement, le premier ministre Brian Mulroney a présenté la nouvelle chef de son parti et fait ses ultimes adieux à l'ensemble des députés.

L'opposition a immédiatement invité amicalement Kim Campbell à demander le plus tôt possible aux Canadiens de confirmer, dans le cadre d'une élection générale, le choix fait dimanche par son parti. «J'occuperai bientôt ce fauteuil historique par la grâce du choix de l'appui de mon parti et je n'attendrai pas longtemps pour demander aux Canadiens de confirmer ce choix», a-t-elle répondu.

Kim Campbell a également donné, au tac au tac, aux libéraux et aux néo-démocrates un avant-goût de ce que leur réserve la prochaine campagne électorale.

«J'ai hâte de travailler avec le chef de l'opposition, j'ai toujours admiré Jean Chrétien. En fait, je l'admire depuis mon adolescence...», a ainsi décoché la première ministre désignée à l'opposition libérale.

Et, à Audrey McLaughlin, elle a lancé: «J'ai de l'admiration pour la façon dont, comme femme, vous avez redéfini le rôle d'un leader politique. J'espère que vous ne croulerez pas sous le poids combiné de mon admiration et de celle de Bob Rae et de Roy Romanow!» L'opposition s'en est également donné à cœur joie sur le dos surtout du premier ministre sortant.

Audrey McLaughlin a ainsi prédit à Brian Mulroney «que son esprit continuera d'être ici sous la forme de la femme que le parti a choisie pour lui succéder.»

Au nom des libéraux, le député André Ouellet, en l'absence de Jean Chrétien, a également dit au premier ministre sortant qu'il s'attendait à ce qu'il surveille à l'occasion la période des questions «surtout que ce sont des membres de votre parti qui posent les questions.»

De façon générale, la 34^{ème} session du Parlement en aura été un où les occasions de rire auront été plus rares que les pincements de cœur.

Depuis décembre 1988, la Chambre des communes qu'a pilotée le gouvernement Mulroney a connu plus que sa dose d'émotions fortes.

Les échecs successifs des accords du Lac Meech et de Charlottetown ont particulièrement donné le ton.

L'adoption, ardemment contestée par le Sénat, de la TPS a constitué un des chapitres les plus acrimonieux des annales parlementaires canadiennes.

Le refus du Sénat d'entériner une loi pour recriminaliser l'avortement aura été un des temps forts du mandat qui se termine, et une rare occasion où la Chambre haute a vraiment contrecarré les volontés des Communes.

Récemment, la ratification sur le rythme d'une marche forcée, des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a soulevé beaucoup d'amertume.

En bout de piste, le gouvernement fédéral a mis fin aux travaux du Parlement en laissant en chantier un certain nombre de ses initiatives législatives.

Des amendements au Code des droits de la personne présentés par Kim Campbell pour mettre les «gais» à l'abri de la discrimination à cause de leur orientation sexuelle n'ont jamais été ni débattus ni adoptés.

Un projet de loi sur les conflits d'intérêts, promis par Brian Mulroney dès son premier mandat, a été abandonné.

Simple recommandations

L'essentiel de la réforme électorale mise en place par les trois partis est resté à l'état des simples recommandations d'un comité parlementaire. Au cours des derniers jours, le Parlement fédéral a tout de même réussi à mener à terme certains projets de dernière heure.

En matière de justice, un projet de loi destiné à protéger davantage les femmes contre les hommes qui les harcèlent, et un autre, qui rend plus sévères les dispositions relatives à la pornographie mettant en cause des enfants, ont été adoptés.

Un projet de loi, prévoyant la création du nouveau territoire inuit de Nunavut a franchi toutes les étapes législatives. Le financement d'un lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et la terre ferme a également été adopté.

Jusqu'à 100 des 295 membres actuels du Parlement fédéral ne sont pas candidats à la prochaine élection.

Plusieurs ténors des gouvernements de Brian Mulroney, dont Benoît Bouchard, Robert de Cotret, Marcel Masse et Jake Epp, devraient d'ailleurs hériter d'ici la fin de la semaine de nominations prestigieuses. D'autres, comme Don Mazankowski, Michael Wilson et Joe Clark, se préparent de nouvelles carrières.

Le 34^{ème} Parlement aura également vu sa part de ruptures. Les différends constitutionnels ont amené Lucien Bouchard et Brian Mulroney à se tourner le dos pour toujours. Et la récente course au leadership conservateur a créé un pénible froid entre des amis comme les ministres Pierre Blais et Jean Charest.

Enfin, les trois chefs qui ont inauguré le 34^{ème} Parlement, Ed Broadbent, John Turner et Brian Mulroney, ont maintenant été remplacés.

Deux partis qui n'étaient pas représentés au Parlement fédéral en 1988, le Bloc québécois et le Parti réformiste, y sont actuellement et sont donnés favoris dans un nombre important de comtés sur leurs terrains respectifs du Québec et des Prairies.

Selon le calendrier parlementaire, le Parlement fédéral devrait reprendre ses travaux le 20 septembre. Selon toutes les probabilités, le Canada sera alors déjà en campagne électorale.

Punir les dilapidateurs

Confiant de pouvoir redorer l'image des politiciens auprès du public, les libéraux fédéraux du Québec veulent sabrer dans le généreux régime de retraite des députés, réduire le nombre de ministères, contrôler le lobbying auprès du gouvernement et punir celui qui dilapidera les fonds publics. L'aile québécoise du Parti libéral du Canada, qui tient son congrès biennal ce week-end à Montréal, rendait publiques hier des propositions qui seront soumises aux députés, traitant de l'intégrité des députés et des affaires culturelles. (PC)

Guy Bélanger quitte sur une critique sévère des partis

«Mais pourquoi être 100 députés si on doit tous penser pareil?»

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le député libéral de Laval-des-Rapides, M. Guy Bélanger, a quitté la vie politique, hier, sur une critique sévère de la partisanerie stérilisante, de la pauvreté du discours et de la faiblesse des leaders politiques du jour.

Ce psychologue, élu pour la première fois en 1985, après des années de militantisme au Parti libéral, s'est démarqué de son parti à quelques reprises et il a subi les foudres de ses collègues pour avoir exprimé ouvertement des opinions contraires à celles de son chef.

Récemment, il a soutenu que le Parti libéral manquait de vision. Durant le débat constitutionnel, il avait qualifié les propositions fédérales de «piège à con», tandis que le gouvernement y voyait une base de négociations.

Hier, plusieurs libéraux se félicitaient de son départ, comme on avait honni Jean Allaire et Mario Dumont. La vice-première ministre, Mme Lise Bacon, a été lapidaire: «J'ai toujours dit au premier ministre que parfois il faisait des erreurs sur ceux qu'il nomme ministre, mais qu'il n'en faisait jamais sur ceux qu'il ne nommait pas.»

Devant ses collègues à l'Assemblée nationale, la gorge nouée par les sanglots, il a fait, hier, un douloureux constat d'impuissance, pour le simple député.

La force d'un parti est certes sa cohésion, mais c'est aussi sa plus grande faiblesse, dit-il. «Mais pourquoi être 100 si on doit obligatoirement tous penser pareil?»

M. Bélanger cherche les nouveaux leaders. «Où sont-ils les Jean Lesage, les René Lévesque et ces Robert Bourassa du défi des 100 000 emplois et de l'énergie du Nord? Qui aura cette vision de ce que doit être le Québec dans cinq, dix ou 20 ans?»

La société, le monde, ont changé. Mais pas le discours des politiciens, lesquels empruntent «les sentiers battus parce que c'est plus facile de marcher, bien qu'on ne sache pas toujours où ça mène». Le système est sclérosé, pris en otage par une lourde et puissante fonction pu-

blique. Les lignes de parti «stérilisent la réflexion et l'action».

Notre époque appelle à «un nouveau leadership». Car les problèmes ne sont plus des problèmes économiques ou même de nature politique. Ils sont de nature éthique, dit Bélanger, qui quitte la politique pour les affaires. La violence, la pauvreté, l'euthanasie, l'environnement, l'égalité des sexes ou le suicide chez les jeunes sont autant de questions qui relèvent de la philosophie, de l'éthique.

Ces problèmes dépassent les politiciens actuels qui sont au bas de l'échelle de confiance des citoyens: voleurs, patineurs qui s'en mettent plein les poches. En Europe, relate-t-il, on les met au même rang que les prostituées.

Hier, il redevenait un «membre ordinaire du peuple», et il avait le goût de demander une année sabbatique de politique, sans gouvernement. «Tout à coup que ça marche...»

Bélanger est entré en politique il y a huit ans avec plein d'ambitions. Il laissait un poste d'avenant et rémunérateur dans le réseau des affaires sociales.

Aujourd'hui, il fait un constat d'impuissance. «Plus que ma désillusion, c'est le sentiment d'inefficacité de paralysie, de trahir la confiance de mes électeurs, qui font que je préfère partir».

Il dit s'être donné «cœur et âme» pour ses concitoyens. Une allusion, sans doute, au pontage coronarien qu'il a subi à l'été 1992. Mais il ne quitte pas pour des raisons de santé, comme le ministre Marc-Yvan Côté a essayé de le faire croire hier. Ni parce qu'on lui offre un emploi au gouvernement. Cette rumeur lancée pour détruire sa réputation est fautive.

Il termine sur un message d'espoir pour le Québec, faisant allusion au rapport Allaire: «Je voudrais qu'un jour on donne à cette province tout le sens, toute la force, tous les pouvoirs dont elle a besoin pour s'épanouir, pour se développer comme on veut».

Adoption du projet de loi sur la réduction de postes

Les milieux scolaires sont stupéfaits

Colère, frustration, inquiétude des organismes

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Colère, frustration, inquiétude: les organismes du milieu scolaire ont encaissé durement l'adoption du projet qui permettra désormais au gouvernement de leur imposer des réductions draconiennes de personnel.

«On ne comprend pas que le gouvernement, qui connaît la situation dans nos écoles et prône la réussite, nous demande maintenant des sacrifices qu'il n'exige même pas de sociétés d'État comme Hydro-Québec ou la Société des alcools», a déploré hier Mme Diane Drouin, de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

Le projet de loi prévoit que tous les organismes publics devront réduire de 20% le nombre de leurs cadres d'ici trois ans et de 12% celui de leur personnel d'ici cinq ans.

Sans être nommément visés par cet article, les commissions scolaires, les collèges et les organismes du milieu scolaire et de la santé sont toutefois touchés de plein fouet.

Le 15 décembre de chaque année,

les ministres de la Santé, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science devront en effet présenter au Conseil du Trésor un plan d'effectifs de leurs réseaux tenant compte des baisses de 20% et 12% prévues par la loi. Seules les universités seront épargnées de cette nouvelle mainmise directe du ministère.

Protestations et lettres

La Fédération des commissions scolaires, qui compte 90 000 employés dont 5000 cadres, s'inquiète de ces dictats venus de Québec qui ont presque l'effet de mettre les commissions scolaires sous tutelle. Les protestations et les lettres n'auront suffi à convaincre Québec de retirer son projet de loi.

Sur les 5000 cadres employés dans les écoles, au moins 3500 sont des directeurs d'école. «Ces objectifs de réduction ne sont pas réalistes», croit Mme Drouin.

Mêmes protestations du côté du Conseil scolaire de l'île de Montréal qui croit que le projet mettra en danger la qualité même de l'éducation. «Je m'étonne que le gouvernement qui répète sans cesse qu'il faut dé-

centraliser l'administration (...) procède avec un projet de loi qui nie aux organismes publics et au milieu scolaire la responsabilité locale en matière d'embauche et de gestion de personnel», a fait savoir hier M. Jacques Mongeau, président du Conseil scolaire.

Déplorant «l'adoption à la vapeur» et «en pleine nuit de fin de session» du fameux projet de loi, le Conseil scolaire exige que les organismes visés soient consultés avant que Québec n'applique sa nouvelle loi. Depuis 1986, les compressions budgétaires ont déjà forcé les commissions scolaires à réduire chaque année de 1,5% à 3% leur personnel, permettant à Québec de récupérer quelque 100 millions.

Les collèges publics, qui seront aussi touchés par la nouvelle loi, n'ont pas réagi hier mais avaient conspué ce projet, demandant son retrait pur et simple l'hiver dernier. «Nous avons peine à comprendre la logique qui va de la réforme (des cégeps) au projet de loi 198 (...),» soulignait la lettre de la Fédération des cégeps adressée au premier ministre Robert Bourassa.

La guillotine pour le projet de loi 86

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Tous les indicateurs portent à croire que le gouvernement va faire subir le même sort au projet de loi 86 sur la langue qu'il a fait subir au projet de loi 102 sur le gel des salaires. On s'attend à ce qu'il suspende les règles de l'Assemblée nationale et qu'il le fasse adopter à la vapeur, aujourd'hui ou demain.

Le cas échéant, le ministre Claude Ryan aurait le privilège de faire adopter son projet de loi sans que les articles controversés sur la langue d'enseignement, notamment celui autorisant l'immersion en anglais, n'aient à subir l'examen généralement prévu en commission parlementaire.

En imposant la guillotine, le gouvernement saute l'étape de l'étude détaillée du projet de loi, il écarte les débats et musèle l'opposition dans une grande mesure.

Le projet de loi 86 compte 65 articles et les députés qui en font l'étude détaillée en commission parlementaire ne sont rendus qu'à l'article 17.

La commission a été convoquée pour la dernière fois lundi soir dernier. Depuis ce temps, le ministre a consacré son temps à l'étude du projet de loi 84 créant la Régie des loteries, courses et jeux. Les députés n'avaient siégé qu'à partir de 15 heures lundi. Ils avaient pris congé vendredi soir dernier, ce qui réduit d'autant le nombre d'heures qui ont été consacrées à l'étude de ce projet de loi important.

Il reste également au menu législatif les projets de loi 84; 90 (sur la contrefaçon du tabac et le ministère du Revenu); 91 (modifiant le Code de la sécurité routière, duquel le ministre Sam Elkas a retiré l'article controversé qui avait pour effet de renverser le fardeau de la preuve en cas de révocation du permis de conduire); et 67 (sur le Code des professions). Le gouvernement semble vouloir mettre fin à la session des vendredis. Le règlement prévoit pourtant que l'Assemblée nationale puisse siéger jusqu'à la veille de la Saint-Jean.

EN BREF

PRONOVOST RECONNU COUPABLE

Shawinigan (PC) — Le député de Saint-Maurice aux Communes, Denis Pronovost, a été reconnu coupable de deux des cinq accusations à caractère sexuel qui pesaient contre lui et acquitté de l'accusation d'abus de confiance à laquelle il faisait face. Le juge Luc Trudel, de la Cour du Québec, a rendu son verdict hier matin au Palais de justice de Shawinigan. Il rendra sentence le 20 août. Le député Pronovost avait admis avoir eu des relations sexuelles avec des jeunes de moins de 18 ans, mais a nié avoir échangé leurs faveurs contre de l'argent. xte texte texte texte texte

LE NPD-QUÉBEC EST OPTIMISTE

Québec (PC) — En dépit de la conjoncture politique canadienne, qui ne semble pas favoriser les néo-démocrates, les dirigeants de l'aile québécoise du Nouveau Parti démocratique (NPD) comptent sur la multiplicité des formations politiques aux prochaines élections fédérales pour effectuer une autre percée spectaculaire au Québec. Certes, déplorent leurs dirigeants, le départ de leur seul député, Phil Edmonston, fera perdre au parti son seul candidat-vedette, mais il pourrait être remplacé «par six ou sept députés», soutient son secrétaire général, M. Peter Julian. Accompagné du président de l'aile québécoise, M. Réjean Bercier, et de la présidente associée Louise Hinton, M. Julian visitait hier l'Assemblée nationale, où il a tenté de convaincre les incredulés de la pertinence de leur analyse politique.

ELKAS DÉCIDE DE RECULER

Québec (PC) — Le ministre québécois des Transports, Sam Elkas, a décidé d'abandonner le principe controversé contenu dans le projet de loi 91 présumant qu'un automobiliste est automatiquement averti de la suspension de son permis de conduire cinq jours après que la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ) ait expédié un avis recommandé par la poste. Le deuxième alinéa de l'article 28 du projet de loi 91 a suscité, la semaine dernière, de vives réactions de la part du Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, du bâtonnier du Barreau du Québec, Paul Carrière, et du critique de l'opposition officielle, Jean Garon. Cet article controversé stipulait que la SAAQ n'avait plus l'obligation de faire la preuve qu'un contrevenant avait bel et bien reçu un avis de suspension de son permis de conduire, même si cela contournait le principe fondamental de la présomption d'innocence reconnu dans le droit québécois et canadien.

RYAN INVITÉ PAR UNE COALITION

Québec (PC) — Le ministre québécois de l'Habitation, Claude Ryan, a été invité, hier, à se joindre à la coalition que trois provinces ont formée pour demander à Ottawa de refinancer les programmes nationaux de logement supprimés dans le dernier budget fédéral. Trois provinces, l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, ont fait front commun pour lutter contre la coupe fédérale en matière de logement social. Selon la ministre du Logement de l'Ontario, Evelyn Gigantes, «le programme national de logement, comme celui de la santé, est un programme de base». Sa disparition ferait en sorte que les Canadiens «auraient beaucoup plus de difficulté à combler l'un de leurs besoins essentiels, soit accéder à un logement convenable à un prix abordable». L'initiative fédérale de couper dans ce programme sera débattue à la prochaine conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Habitation, qui se déroulera à Winnipeg du 5 au 7 juillet prochains.

WILSON DES PLUS CONFiants

Chicago (PC) — Le ministre canadien du Commerce international, Michael Wilson, s'est dit convaincu, hier, que le successeur du premier ministre Brian Mulroney va continuer de considérer comme une priorité la ratification de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). «L'administration (Kim) Campbell est très attachée à l'ALENA», a souligné M. Wilson, qui a déjà fait connaître son intention de ne pas se porter candidat aux prochaines élections. Le ministre a décrit Mme Campbell comme «une conservatrice en matières fiscales», qui «favorise l'économie de marché». Avec le résultat prévisible, selon lui, que «la politique de son administration va être la bienvenue aux États-Unis».

TAXES ET CONTREBANDE

Québec (PC) — En repoussant toute intervention massive dans les réserves autochtones, comme l'a réclamé, hier, l'opposition officielle, le ministre du Revenu Raymond Savoie a déclaré que la seule façon de mettre un terme à la contrefaçon du tabac serait de diminuer les taxes, autant à Ottawa qu'à Québec. M. Savoie en est arrivé à cette conclusion au cours des travaux de la Commission parlementaire du budget et de l'administration qui a poursuivi l'étude de son projet de loi 90 prévoyant essentiellement l'augmentation des amendes jusqu'à 500 000\$ pour les contrebandiers et jusqu'à 1000\$ pour les consommateurs et qui doit être adopté au plus tard demain. «Le problème de la contrefaçon est beaucoup plus complexe que vous ne semblez le comprendre», a expliqué le ministre à son interlocuteur de l'opposition Jean Filion qui lui a demandé s'il n'avait pas pensé à une concertation avec les services policiers du Québec, de l'Ontario, du Canada et des États-Unis pour s'attaquer massivement en premier lieu à la réserve Mohawks d'Alwesasne d'où part le trafic.

TOUJOURS EN NÉGOCIATIONS

(PC) — La Fédération des infirmières, qui ne fait pas partie du front commun, négocie encore hier avec le Conseil du Trésor. Pendant ce temps, le conseil fédéral de la FIIQ est réuni à Laval et attend que son comité de négociation lui fasse rapport. D'autres sujets à l'ordre du jour sont étudiés, comme les rapports des comités et rapports financiers. La FIIQ a accepté le gel des salaires pendant deux ans, mais refuse la récupération de 1% à même la masse salariale des infirmières. La fédération tient cependant à négocier ses quatre priorités: l'organisation du travail; les critères dans l'octroi des postes; les assurances et l'invalidité; des politiques contre le harcèlement racial et sexuel. Lundi dernier, la présidente de la FIIQ, Diane Lavallée, soutenait qu'après neuf séances de négociation, le gouvernement se trainait les pieds et confiait qu'elle n'avait senti aucune ouverture de sa part. Le lendemain mardi, une rencontre de négociation «de dernière chance» était prévue. Depuis, les négociations se sont poursuivies avec le Trésor.



PHOTO PC

Le gouverneur général du Canada, Ray Hnatyshyn, a formellement demandé, hier, à Kim Campbell de succéder à Brian Mulroney et de former un nouveau gouvernement. «M. Hnatyshyn m'a invitée à former le prochain gouvernement et j'ai accepté, je suis enchantée», a-t-elle déclaré aux journalistes à sa sortie de Rideau Hall. La future première ministre a confié que le gouverneur général lui était paru «très sensé» et qu'elle prévoyait s'entendre aisément avec lui. Hier, elle est ressortie de Rideau Hall (photo) avec le titre officiel de première ministre désignée.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
+0.12	+4.69	+19.65	+0.09	+0.70
1908.21	3.892.48	3511.65	78.22	370.30

Est de Montréal

Le PQ craint la fermeture de Pétromont

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'opposition péquiste soupçonne le gouvernement Bourassa de vouloir «fermer en douce» cet est de la compagnie Pétromont-Union Carbide de l'Est de Montréal et de mettre en chômage les 400 personnes qui y travaillent.

«Nos informations vont à l'effet que le gouvernement voudrait que tout se règle en douce avec des fermetures potentielles au cours de juillet», a déclaré hier à l'Assemblée nationale le député de Joliette, Guy Chevreton, en interrogeant à ce sujet le ministre de l'Industrie et du Commerce, Gérald Tremblay.

Le ministre a répondu que le gouvernement du Québec «va faire tous les efforts nécessaires pour maintenir cette importante entreprise dans l'Est de Montréal».

M. Tremblay a néanmoins refusé de donner des détails sur le plan de relance que l'entreprise est censée préparer. «Nous sommes en train d'analyser la situation financière et nous allons prendre les décisions pour assurer la réussite de cette grappe industrielle dans l'Est de Montréal», a dit le ministre.

Selon un autre intervenant à l'Assemblée nationale, François Beaulne, député péquiste de Bertrand, l'entreprise aurait accumulé depuis 1990 un déficit de 100 millions\$. Même si une société d'Etat, la Société générale de financement (SGF), est partenaire de Pétromont à 50%, M. Beaulne s'est étonné que les états financiers de l'entreprise ne soient pas publics. L'autre partenaire est l'entreprise privée Union Carbide.

Pour le député Beaulne, la situation financière serait mauvaise parce que «depuis 1990, la direction de Pétromont a pris des décisions en fonction des intérêts multinationaux de son partenaire Union Carbide plutôt qu'en fonction de la rentabilité de Pétromont».

«La SGF s'est contentée d'un rôle de bailleur de fonds plutôt que de celui de partenaire des opérations, comme elle aurait dû le faire», a déploré M. Beaulne.

Quant au député de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon, il a demandé «l'assurance que les 400 employés de Union Carbide de Montréal-Est n'aillent pas rejoindre au chômage les 300 employés de Chemtech».

Le gouvernement attend de connaître toute la situation financière de Pétromont avant de donner le feu vert au projet Soligaz.

Le consortium Soligaz vise à construire deux sites de conservation du gaz naturel dans la région de Varennes et d'y établir une usine de fractionnement des gaz liquides.

Le ministre Gérald Tremblay a promis, hier, de faire dans les prochains jours le point à l'Assemblée nationale sur l'ensemble des dossiers Pétromont et Soligaz.

Pour le ministre, il n'est pas question de profiter du fait que l'Assemblée nationale ne siège pas pendant l'été pour mettre les travailleurs de Pétromont à pied. «Nous avons trop de respect pour les travailleurs de cette entreprise», a-t-il conclu.

EN BREF

LA GUERRE DES CARTES REPREND

La Banque Royale a relancé la guerre des cartes de crédit en annonçant une nouvelle baisse de taux sur ses cartes Visa Classique et Visa Or. Cette réduction, la quatrième de la Banque Royale depuis trois mois, abaissera le taux d'intérêt à 13,75%, soit un point de pourcentage de moins, à compter du 1er septembre 1993. Depuis mars dernier, la Royale a baissé ses taux d'intérêt sur ses cartes Visa Classique et Visa Or de trois points de pourcentage, puisqu'ils ont passé de 16,75% à 13,75%.

NOUVELLE BANNIÈRE POUR WISE

Les centres promotionnels de liquidation à rabais de Magasins Wise seront regroupés sous une nouvelle bannière: Wizmart. Un premier magasin à grande surface, d'une superficie de 107 000 pieds carrés, a été installé à Saint-Léonard. Un second, inauguré hier, a ouvert ses portes à Charlebourg en banlieue de Québec. Ce dernier comporte une superficie de 71 000 pieds carrés. D'autres magasins à grande surface devraient s'ajouter au réseau, composé également de 126 magasins traditionnels exploités sous les bannières Wise et Peoples.

19 millions\$ perdus avec la faillite des Coopérants

Les caisses de retraite privées devront s'assurer contre les fraudes

Le ministre Bourbeau dépose un projet de loi en ce sens

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec veut obliger les caisses de retraite à contracter des polices d'assurances afin de se protéger contre les fraudes ainsi que les erreurs et omissions faites de bonne foi par leurs administrateurs.

À la suite de la perte de plus de 20 millions\$ dans plusieurs caisses de retraite récemment, le ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, André Bourbeau, de qui relève la Régie des rentes du Québec, vient de présenter le projet de loi 103 qui améliorera marginalement la piètre protection qu'offre en cas de coups durs la plupart des caisses de retraite privées.

L'attachée de presse du ministre, Mme Lyne Rowley, a précisé, hier, que le projet de loi 103 émane de la malheureuse expérience des Coopérants. Vingt-six caisses de

retraite ont perdu, sans recours possible, 19 millions\$ lors de la liquidation de cette compagnie d'assurance-vie.

Plus récemment, la Fédération des travailleurs de l'industrie du vêtement de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a perdu la totalité de leur fonds de retraite; ses gestionnaires ont dilapidé 4,5 millions\$ dans des placements immobiliers mal inspirés.

«C'est un projet de loi préventif. Nous espérons que ça va être moins pire les prochaines fois», a livré Mme Rowley. Au Québec, plus de 40 milliards\$ sont gérés par quelque 3000 caisses de retraite, selon les données compilées par la Régie des rentes.

La législation actuelle, la loi 116, s'en remet essentiellement à la responsabilité des comités de retraite dont la création est obligatoire, comités formés généra-

lement de représentants de l'employeur, des employés et d'un tiers indépendant.

Selon Claude Legault, président de la Régie des rentes, de laquelle relève la supervision de ces caisses, la plupart des comités de retraite au Québec ne sont pas dotés de polices d'assurances appelées «erreurs et omissions» ni d'assurance en cas de fraudes et de malversations.

Certaines caisses n'en n'ont pas besoin, a soutenu M. Legault, comme les caisses qui ne font qu'acheter des rentes auprès de compagnies d'assurance-vie. D'autres caisses au sein des grandes sociétés bénéficient déjà de protections adéquates, a-t-il souligné. Mais dans la majorité des cas — la Régie n'a compilé aucune donnée exacte à cet égard —, les caisses de retraite privées sont laissées sans protection aucune.

Au Québec, plus de 40 milliards\$ sont gérés par quelque 3000 caisses de retraite.

Trust Général

Les porteurs de débentures se contenteront de peu

Le remboursement initial est abaissé à 30 cents par dollar

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Les détenteurs des débentures du Trust Général devront se résoudre et accepter un remboursement initial de 30 cents pour chaque dollar, au lieu des 50 cents espérés. «Ce n'est pas satisfaisant. Mais il faut aussi être réaliste», a commenté Luc Paiement, estimant que cette offre constitue encore une solution meilleure à la mise en faillite du Trustco Général.

Le premier vice-président de Lévesque Beaubien Geoffrion siège sur un comité formé pour défendre les intérêts des petits porteurs de débentures du Trustco Général, qui détiennent des titres pour une valeur de près de 100 millions\$. Il écorche au passage la Caisse de dépôt et placement du Québec, qu'il blâme pour avoir reculé dans la vente à la Banque Nationale (BN) de filiales du Trustco Général, pénalisant ainsi les petits créanciers de la société.

La Caisse a décidé, il y a deux semaines, de diminuer de 20 millions\$, soit à 80 millions\$, son prêt à la société Softco, créée pour gérer les prêts non-performants du Trust Général que la BN n'est pas intéressée à acheter.

«En agissant de la sorte, la Caisse a créé un trou immense», a fait valoir hier, Luc Paiement au cours d'un entretien accordé à La Presse Canadienne. «C'est un événement qui a fait tomber le château de cartes. La Caisse a eu une attitude intransigeante et décevante», a-t-il ajouté, faisant remarquer qu'elle est ainsi revenue à la dernière minute sur une entente de principe signée il y a quelques mois par toutes les parties présentes à la transaction. «C'est le dernier joueur (la Caisse) dont on s'attendait qu'il puisse revenir sur cet accord», a renchéri M. Paiement, ne cachant pas son amertume.

Le repli de la Caisse fait en sorte, a expliqué M. Paiement, qu'on ne pourra offrir comme remboursement initial aux petits porteurs de débentures que 30 cents sur chaque dollar investi, au lieu des 50 cents envisagés.

L'envoie de M. Paiement s'aligne de l'autorisation, par le conseil d'administration de la Caisse, d'un placement de 100 millions\$ dans Général Trustco, autorisation signifiée à la fin de 1992 avant que ne soit signée l'entente, fin janvier, avec la Banque Nationale. Elle omet toutefois de tenir compte que depuis, la Caisse s'est plutôt engagée à investir un maximum de 50% de la valeur du portefeuille de «Softco», une valeur ramenée à 160 millions\$ qui retranche quelque 37 millions\$ à l'évaluation convenue entre la BN et le trust.

La prise de position de M. Paiement fait également de la décision des principaux porteurs de titres de créance — Lévesque Beaubien Geoffrion, la Banque Nationale, la Caisse de dépôt et l'Industrielle-Alliance — de «passer leur tour», et de l'intransigeance de l'Inspecteur général des institutions financières, Jean-Marie Bouchard a accueilli par une fin de non recevoir la demande des détenteurs de libérer les 16 millions\$ qu'il retient sous forme de garantie pour les déposants du Trust.

Le conseil d'administration du Trustco Général s'est réuni par ailleurs hier pour peaufiner l'offre finale qui sera faite aux porteurs de débentures. En incluant les petits et les grands porteurs, les débentures totalisent un montant de 145 millions\$. Le conseil devra également s'attarder aux détenteurs des actions privilégiées et aux porteurs de billets subordonnés. Aucun détail n'a encore transpiré sur ce volet du dossier quoique certains intervenants pensent que la Banque Laurentienne, détentrice des billets en sous-ordre, acceptera de mettre de l'eau dans son vin en retour de «considérations futures».

Même si les petits détenteurs de ces titres se résignent sans doute à un paiement initial de 30 cents par dollar, M. Paiement a fait savoir que l'acceptation de la proposition finale de remboursement du Trustco Général sera conditionnelle à certaines modifications demandées à l'acte de fiducie des débentures.

On veut notamment qu'il ne soit pas possible pour Trustco de contracter des dettes dans l'avenir auxquelles seraient subordonnées les débentures.

On souhaite aussi que lorsque le niveau de liquidités de Softco sera plus élevé que nécessaire, les surplus soient immédiatement versés aux petits porteurs de débentures.

Le président de l'Industrielle-Alliance, Raymond Garneau, dont la société détient 75% des actions de Trustco, a promis que les porteurs de débentures seront tous remboursés complètement dans un délai de quatre ans, à même la liquidation des éléments d'actif de «Softco».

La première proposition de remboursement présentée par Trustco prévoyait un paiement initial de 17 cents par dollar, ce qui avait profondément insatisfait les petits porteurs de débentures.

L'Assemblée des détenteurs des débentures du Trustco Général devrait être tenue le 7 juillet.

Défiant la conjoncture économique

L'Institut national d'optique a doublé son carnet de commandes

SERGE LAPLANTE
LE DEVOIR

Québec — L'Institut national d'optique entrevoit l'avenir avec optimisme: en début d'exercice 93-94 son carnet de commandes de recherche est deux fois plus important qu'à pareille date en 1992. De plus, les prévisions d'investissements des entreprises en matière de recherche et développement devraient compenser les restrictions imposées par les coupures budgétaires gouvernementales.

Ce sont là les perspectives dégagées par le président de l'INO, M. Charles E. Beaulieu, alors qu'il rendait public son rapport lors de l'assemblée annuelle tenue à Sainte-Foy mardi.

Ainsi, au cours de la dernière année, et malgré une conjoncture économique difficile, l'INO a tout de même augmenté ses revenus autonomes, sa marge d'autofinancement atteignant maintenant plus de 30%. Le budget de l'INO est de l'ordre de 10 millions\$, dont 7,5 millions\$ proviennent de subventions gouvernementales. En 1993-1994 il envisage des revenus de 3,2 millions\$, dont 2,4 millions\$ issus de son carnet de commandes.

L'INO tire ses revenus externes de contrats de recherche et des ventes, dont 70% sont réalisées à l'extérieur du Canada, des nouveaux produits, prototypes et logiciels développés dans ses laboratoires. La réduction des programmes gouvernementaux de subventions à la R-D affecte donc directement.

En choisissant d'oeuvrer au niveau des composantes

et des matériaux plutôt qu'à celui des différents systèmes intégrés, l'INO se tient près des besoins des PME, d'où proviennent la majorité de ses contrats externes. Mais ce choix a pour conséquence d'augmenter les contrats de 10 000\$ et moins, limitant de ce fait la croissance de sa marge d'autofinancement. L'organisme, notait d'ailleurs M. Beaulieu, n'a pas réussi à obtenir suffisamment de contrats majeurs de recherche et de développement venant de la grande entreprise canadienne. Un seul projet supérieur à 250 000\$ a été réalisé en 1992 et plus de 80% des revenus de contrats proviennent de projets dont la valeur se situe entre 10 000\$ et 250 000\$.

Fondée en 1985, avec une mise de fonds de 12 millions\$, l'INO est une corporation privée sans but lucratif. Elle emploie près de cent personnes, dont cinquante-cinq chercheurs, et se veut un chef de file international de la recherche et du développement en optique et photonique. Le directeur scientifique, M. Pierre Lavigne, faisant état des réalisations de l'INO au cours de l'année, a évoqué les travaux sur le micro-usinage de silicium et les diffuseurs holographiques. Des chercheurs travaillent également à la réalisation d'un laser à fibre optique et d'une jauge de contrainte à fibre optique, utiles, par exemple, pour des mesures de déplacement des barrages.

On a fait connaître, par ailleurs, les premiers récipiendaires des Bourses d'excellence INO, d'une valeur de 11 000\$. Deux étudiants diplômés, Jean-Luc Bouchard et François Trépanier, auront ainsi l'opportunité de réaliser leur projet de maîtrise à l'INO, au sein d'équipes de chercheurs.

Air Canada plaide la viabilité à Ottawa

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Dans l'argumentaire appuyant son appel, Air Canada demande au cabinet fédéral de renverser la décision de l'Office national des transports (ONT) avalisant la transaction AMRPWA pour des motifs de viabilité, voire de survie de l'aviation civile au pays.

Le 27 mai dernier l'ONT, dans une décision unanime, a reconnu que l'alliance projetée entre American Airlines et Canadien International, telle que formulée, n'était pas contraire à l'intérêt public et qu'elle s'inscrivait à l'intérieur des paramètres requis définissant la limite de la propriété étrangère. Or, «la décision n'aborde aucunement la question de la viabilité de l'industrie. Non seulement elle ne fournit aucune base de résolution de la crise du transport aérien au Canada, mais elle contribue en fait à l'aggraver», retrouve-t-on dans la requête d'Air Canada déposée lundi devant le gouverneur en conseil.

Le processus d'appel, limité à 30 jours suivant la décision de l'ONT, implique que le Cabinet rende sa décision au plus tard le 26 juin prochain. Air Canada aimerait que le gouvernement fédéral profite du temps qui lui est imparti pour élaborer une nouvelle politique canadienne du transport aérien, «pour préparer le terrain au regroupement des activités internationales (des deux transporteurs nationaux) en vue de créer un transporteur robuste porte-drapeau de calibre mondial».

En maintenant le statu quo, le Canada irait «à contre-courant de la tendance mondiale consistant à combiner les transporteurs nationaux». Air Canada faisant ressortir que seuls les États-Unis et le Japon, comptant sur une population de cinq à dix fois supérieure, peuvent soutenir plus d'un transporteur national.

Dans sa requête, le plus important transporteur au pays met l'accent sur les pertes de 2 milliards\$ et de quelque 9000 emplois subies par les deux protagonistes ces trois dernières années. En retenant la décision de

l'ONT, «le cabinet doit être prêt à endosser la responsabilité de la perte définitive, aux mains de non-Canadiens, du contrôle opérationnel de Canadien et d'Air Canada». Il évalue à 35 000 emplois les répercussions à moyen-long terme sur l'emploi direct et indirect, et à plusieurs milliards de dollars le contrecoup pour les industries du tourisme et de l'aviation.

«La présence du Canada sur la scène mondiale des services aériens réguliers a constamment diminué, poursuit Air Canada. À elles deux, Air Canada et Canadien n'assurent aujourd'hui que 33% des passages internationaux au départ et à destination du Canada.» Cette part de marché s'établit à 57% pour KLM, et à plus de 50% pour Lufthansa, Swissair et les transporteurs américains. «Les sociétés américaines prennent en charge 67% des passagers entre le Canada et les États-Unis, même si 70% d'entre eux viennent du Canada. Cette situation ne ferait que s'aggraver dans une situation de contrôle américain.»

La récession frappe l'Europe

La CEE prévoit une croissance négative cette année

Bruelles (AFP) — Le commissaire européen à l'Économie, Henning Christophersen, a confirmé hier que la CEE serait bien en récession en 1993, son produit intérieur brut (PIB) reculant de 0,5%, mais il a mis en garde les États membres contre un relâchement des politiques budgétaires.

En présentant les nouvelles prévisions de la Commission européenne, M. Christophersen a souligné que le taux de chômage dans la CEE «pourrait atteindre 12% au milieu de l'année 1994». Le taux de chômage était de 10,4% de la population active en avril, ce qui représente environ 17 millions de personnes.

Pour 1994, la Commission envisage une légère reprise de l'économie, avec une croissance de 1,25%, qui ne permettra cependant pas d'inverser la courbe du chômage.

Cette récession, la première à l'échelle communautaire depuis 1975, n'épargnera que les îles britanniques en 1993, selon la Commission. L'Irlande et la Grande-Bretagne enregistreront des taux de croissance assez significatifs, respectivement de 2,25% et 1,5%.

En 1993, l'Allemagne (-2% pour l'Allemagne unifiée, -2,5% pour l'Allemagne de l'Ouest), la France (-0,75%), la Belgique (-1,25%), les Pays-Bas (-0,5%), l'Espagne (-0,5%) subiront une baisse de leur PIB. Les autres pays connaîtront la stagnation, comme l'Italie et le Danemark, ou des taux de croissance faibles, comme la Grèce (0,75%), le Portugal (0,5%) et le Luxembourg (1%).

En 1994, les taux de croissance seront égaux ou inférieurs à 1% dans la plupart des grandes puissances économiques de la CEE, comme en Allemagne, en France, en Belgique, ou aux Pays-Bas.

Ces prévisions très pessimistes mettent en péril les positions budgétaires de la quasi-totalité des États membres. «Il est clair que les marges de manœuvre fiscale sont extrêmement ténues», a déclaré M. Christophersen.

La détérioration de la conjoncture pèse sur les déficits publics, qui représentent en moyenne 6,25% du PIB de la CEE, selon la Commission. «Nous sommes loin des 3% cibles par le Traité de Maastricht», et ses critères de convergence devant mener à la monnaie unique, a reconnu M. Christophersen.

Devant cette impasse budgétaire, le commissaire européen estime qu'il «faut poser des jalons pour faire baisser les taux d'intérêt» et espérer une relance de l'activité. Pour cela, les États membres doivent réduire les dépenses publiques, poursuivre la lutte contre l'inflation, renforcer le système monétaire européen en respectant le calendrier de l'Union économique et monétaire.

M. Christophersen a ajouté que la Commission n'avait pas l'intention de proposer une révision des critères de convergence du Traité de Maastricht. «Cela reviendrait à saper encore plus nos efforts, car nous perdriions en crédibilité», a-t-il ajouté.

La récession et ses effets dévastateurs sur l'emploi seront examinés lundi et mardi par les chefs d'État et de gouvernement des Douze, réunis à Copenhague pour leur Sommet semestriel. La Commission estime que les États membres de la CEE doivent aller vers davantage de flexibilité et de mobilité dans le marché du travail, et s'attacher à améliorer la formation, ainsi que la relation entre les salaires et la productivité, a déclaré M. Christophersen.

Canadien Pacifique Limitée

AVIS DE DIVIDENDES

À une réunion du conseil d'administration tenue aujourd'hui, les dividendes suivants ont été déclarés:

Actions ordinaires
Un dividende trimestriel de huit cents (8c) CAN l'action sur les actions ordinaires en circulation, payable le 28 juillet 1993 aux détenteurs inscrits à la fermeture des registres le 25 juin 1993.

Actions prioritaires
Un dividende semestriel, pour l'exercice 1993, de \$0.02 par action prioritaire en dollars canadiens et de 2/3 de pence par action prioritaire en livres sterling, sur les actions prioritaires en circulation, payable le 28 juillet 1993 aux détenteurs inscrits à la fermeture des registres le 25 juin 1993.

Par ordre du conseil,

Le Vice-président et Secrétaire,
D.J. Deegan

Québec, le 14 juin 1993.

É D I T O R I A L

Le cirque de Vienne

François Brousseau

L'échec de la Conférence internationale sur les droits de l'homme, à Vienne, reflète la cacophonie des relations internationales actuelles et l'ampleur du malentendu entre le Nord et le Sud, entre les États et leurs sociétés.

Après le carnaval de Rio, le cirque de Vienne? La conférence des Nations unies sur l'environnement, qui se tenait il y a tout juste un an au Brésil, fut peut-être un déferlement médiatique aux résultats concrets discutables. Il n'empêche: le plus grand rendez-vous diplomatique de l'Histoire — presque autant de chefs d'État et de gouvernements qu'il y a de pays dans le monde — est resté aujourd'hui comme une nomenclature utile de ce qui est souhaitable et condamnable en matière d'environnement, ainsi que l'ébauche d'un consensus international sur une marche à suivre, avec à la clé des documents dûment paraphés.

On ne peut en dire autant de la conférence des Nations unies sur les droits de l'homme, actuellement en cours en Autriche.

Le rendez-vous de Vienne se voulait aux droits et libertés — les «droits humains» selon l'affreux calque de l'anglais qu'on entend parfois, ou «droits de la personne» selon l'appellation non sexiste autorisée au Québec — ce que la conférence de Rio avait été aux droits de la Terre. Voeu pieux!

La cacophonie en provenance de la capitale autrichienne, couplée à la minceur des véritables résolutions, reste en-dessous de tout ce qu'on aurait pu imaginer.

Le document de base de cette grande conférence internationale comporte une quarantaine de pages d'une banalité affligeante. Les intervenants à la tribune peuvent répéter que «la torture est une chose condamnable», discuter du sexe des anges, du concept d'«universalité des droits» ou encore de la théorie de «l'aide économique liée». Mais jamais, au grand jamais, de pays concrets, d'atrocités concrètes, de coupables et de victimes réels, appelés par leur nom. Encore moins de solutions applicables, d'engagements vérifiables. Quintessence de la lutte pour les droits et libertés, un prix Nobel de la Paix, le dalaï-lama en personne, est même interdit de tribune et doit prononcer

un discours à la dérobée dans un couloir sombre!

Pas étonnant que Pierre Sané, le secrétaire général d'Amnistie internationale, y soit allé d'une sainte colère en qualifiant l'entreprise de «gifle contre l'humanité».

Comme à l'époque des pires antagonismes de la Guerre froide, la différence entre le Nord et le Sud explose à Vienne et empêche le moindre consensus de prendre forme. Les dictatures du Sud comme la Chine ou l'Indonésie mènent tambour battant une bataille sur le thème de la «spécificité culturelle» et du «droit de manger», qui devraient logiquement faire taire tous ceux qui osent plaider pour l'universalité des droits comme la liberté d'expression et d'organisation ou l'*habeas corpus*...

Ces géants du Sud ont l'appui de petits satellites comme Cuba, pays du tiers monde encerclé où la simple évocation des «droits de l'homme» est réputée «impérialiste» et peut conduire à la prison.

Ratages, voeux pieux, invectives, sous-entendus, déclarations vides, souque à la corde des groupes de pression qui y vont tous de leur petite conférence parallèle... On peut trouver agaçant la prétention à la vertu de ces groupes qui essaient, dans les couloirs du Centre des congrès de Vienne, de faire parler de leur cause au détriment des autres. Mais au vu de l'irresponsabilité et de l'hypocrisie des États, cette irruption des sociétés civiles peut constituer un contrepoids salutaire à l'impuissance interétatique actuelle, dont Vienne est en passe de devenir la plus criante illustration.

Un mot sur le Canada, pays qui, avec des antennes maintenant prestigieuses comme le Centre des droits de la personne d'Ed Broadbent et de vibrantes interventions humanitaires aux forums de la Francophonie et du Commonwealth, prétend jouer les leaders... Pourquoi alors Ottawa a-t-il dépêché le député de Winnipeg-Sud, Mme Dorothy Dobbie, comme représentante officielle à un sommet où l'on n'attendait rien de moins que des chefs d'État ou de gouvernements?

La faiblesse de la représentation diplomatique tous azimuts à Vienne est une autre illustration du ratage spectaculaire d'un rendez-vous qui aurait pourtant pu faire époque.

Coup d'éclat et coups bas

Jean-Robert Sansfaçon

Les Québécois, les Montréalais surtout, ont subi leur premier choc de la présente ronde de négociations dans la fonction publique, parapublique et municipale. Depuis deux jours, les militants syndicaux membres du front commun ont eu recours à toute la gamme des moyens de pression pour protester contre l'adoption de la loi 102 qui gèle leurs salaires pendant deux ans et vient récupérer 171 millions supplémentaires par année en avantages sociaux.

Du piquetage symbolique à la manifestation bruyante, en passant par les ralentissements routiers, le refus par les policiers de distribuer des contraventions et les débrayages spontanés, il n'y avait que l'imagination pour limiter les interventions militantes. Parmi ces mesures, la paralysie du service d'autobus de Montréal a sans doute été la mesure la plus condamnable. En conférence de presse, hier après-midi, les dirigeants du Syndicat des chauffeurs d'autobus de la STCUM ne sont parvenus à convaincre personne de leur innocence.

Pour échapper à l'illegalité, les chauffeurs ont fait appel à des «camarades» du même Syndicat canadien de la fonction publique qui ont bloqué les portes des garages à leur

place. Ingénieuse parce qu'elle laisse peu de prise à une condamnation par le Conseil des services essentiels, la tactique n'en constitue pas moins une façon de faire indirectement ce que la loi interdit formellement.

Avec l'assujettissement des employés municipaux et des policiers au même gel salarial imposé indistinctement, et quelles que soient leurs conditions présentes, à tous les salaires de la fonction publique, ce sont des dizaines de milliers de syndiqués de plus qui viennent d'entrer dans la valise des moyens de pression. Par un curieux paradoxe, les employés municipaux semblent être les plus déterminés à refuser le gel de leurs salaires, eux dont la rémunération globale moyenne est déjà de 26 % supérieure à celle des employés de l'État. La même constatation vaut pour les policiers.

Loi 102 ou pas, voilà un sérieux défi pour les élus municipaux qui auront grandement besoin de l'appui populaire pour rétablir un peu d'équité entre le traitement de leurs employés et celui des autres Québécois.

La journée d'hier n'était peut-être qu'un coup d'éclat pour marquer l'adoption de la loi, mais elle n'annonce rien de bon pour la rentrée de septembre.

L E T T R E S

Simple question d'éthique

Monsieur Ryan, vous préférez qu'on soit dans la grande famille des «démocraties libérales». Du même souffle, vous assimilez les citoyens qui jugent nécessaire et légitime de défendre sans ambages la langue du peuple et de l'histoire du Québec aux tenants de l'apartheid. Voilà (ou alors je ne vous ai pas compris) une explication professionnelle d'éthique. Je présume que vous tenez pour une vertu d'authenticité démocrate la vigilance. Savez-vous qu'il y a d'autres Québécois qui «s'implantent» en Afrique du Sud?

Selon Pierre Beaudet, du Centre d'information et de documentation sur le Mozambique et de l'Afrique australe, dans un article publié dans LE DEVOIR du 18 mai dernier, SNC-Lavalin vient de signer un «très important» contrat avec la compagnie ALUSAF, dont 19 syndicalistes ont été assassinés depuis un peu plus d'un an. Le mouvement conservateur et anti-apartheid Inkatha a ses entrées libres dans l'usine de cette compagnie et y menace les travailleurs. Vous ne trouvez pas cela inquiétant?

Vous traitez en secret avec les quatre grands du panneau-réclame; c'est le porte-parole de la coalition, Gilles Lacoursière, qui le dit (LE DEVOIR, 29 et 30 mai). Curieuse pratique démocratique que ce maquignonnage fait dans le dos des citoyens, vous ne trouvez pas?

Vous avez déclaré à maintes reprises que rien ni personne ne vous ferait changer d'avis au sujet du projet de loi 86. Est-ce que cela signifie pour vous que la commission parlementaire, ce serait de la rigolade?

Et quand vous insultez l'intelligence des citoyens qui ne pensent pas comme vous, ne manifestez-vous pas ainsi un mépris assez difficilement conciliable avec l'éthique démocratique?

Mais, j'allais l'oublier, vous dites vouloir vous en tenir au strict plan juridique. «Alibi» est un mot du vocabulaire juridique. Il est vrai que l'usage en a depuis longtemps élargi l'aire de signification.

A considérer vos faits et gestes, je ne peux m'empêcher de trouver que le mot «démocratie», dans votre bouche, sonne comme un «alibi».

Paul Chamberland
Écrivain
Professeur, Études littéraires, UQAM
Montréal, 30 mai 1993

People of Quebec

Bien sûr, Mme Nadon, que nous nous en sortions, de ce misérable ghetto québécois! Voici un programme en trois points qui, peut-être, nous permettra d'y arriver:

- Prendre bonne note des effets néfastes sur l'économie québécoise de cet «irritant» que constitue la langue française dans nos rapports avec les anglophones d'Amérique du Nord.

- Corriger la situation. N'utiliser la langue française que dans nos rapports privés et éviter autant que possible de l'employer sur la place publique, en particulier dans les échanges commerciaux. Éviter aussi de produire de la culture francophone, difficilement exportable. Même chose pour le domaine scientifique. Réduire le nombre de médias en français. Évidemment, ne pas éduquer nos enfants en français.

- Inviter le plus grand nombre possible d'immigrants à s'intégrer à la communauté anglophone du Québec. Il ne s'agit pas de lésiner sur les moyens quand on veut accélérer notre mise au monde économique.

C'est un début. J'envisage avec bonheur le jour où, possédant enfin la langue lui permettant d'accéder au plein contrôle de son économie (et s'étant dépossédé de cet encombrant french language), le *people of Quebec*

connaîtra bonheur et prospérité. Les libéraux nous avaient habitués au «réalisme» politique. Ils sont comme vous et moi, ils évoluent. Bienvenue au surréalisme politique.

Cauchemardesque.
Jean-Marc Gélinau
Montréal, juin 1993

Le néant

La campagne pour la sauvegarde de la philosophie au collégial n'émeut pas grand monde, et pour cause. Les professeurs prétentieux qui ont payé récemment une pleine page dans LE DEVOIR pour énumérer le contenu des cours et les auteurs au menu se leurrent sur la nature de leur enseignement.

J'aurais adoré qu'on m'enseigne ce qui y était annoncé. Malheureusement, ce qui était sur papier me paraît bien loin de la réalité.

Faites un sondage et vous découvrirez ce que vaut la «philo», du moins dans le réseau public: les récents diplômés vous diront qu'ils pensent se souvenir que Spinoza est un genre de *drink*, que l'on gonfle nos pneus avec des Pascal, et qu'enfin Platon est le leader du groupe de rock alternatif Platon et ses cavernes...

Il n'est pas étonnant que les profs de philo ne s'inquiètent pas de la médiocrité de ces résultats. Parmi les quatre dinosaures qui m'ont enseigné, l'un d'eux nous donnait des tranches de son journal de thérapie, un autre n'était disponible que pour les étudiantes *sexy*, enfin un troisième réussissait à remplir un tableau noir de mots et de flèches sans que l'on n'en comprenne une seule ligne!

Ce qui fait donc défaut dans l'enseignement de la philosophie, c'est l'absence d'évaluation des résultats en fonction des objectifs.

Un passionné de philo déçu.
Jean-Philippe Rheault
Montréal, mai 1993

FONCTIONNAIRE SENSIBILISANT LA POPULATION

Raymond Lévesque
victime d'une exécution sommaire

La vieille société québécoise issue des années 60 et 70 craque de partout et en fait émerger une nouvelle, culturellement plus riche

JACQUES MARTEL

Éditeur

Dans LE DEVOIR du 6 juin dernier, Daniel Latouche procède à une exécution sommaire typique des nationalistes radicaux: «Évitons, écrit-il en donnant l'impression de vouloir passer un message aux militants, les dérapages à la Raymond Lévesque qui s'invente des fantasmagories de dictature et de fascisme appréhendés pour justifier son amour de l'échec.»

L'exécution se fait en une courte rafale de quelques lignes, sans que l'exécuteur ne juge nécessaire d'expliquer en quoi les propos du chansonnier québécois constituent des dérapages. Il considère sans doute que cela ne regarde pas le lecteur. De toute façon, lorsqu'on possède le monopole de la vérité, on s'exprime *ex cathedra* et on n'a pas à expliquer quoi que ce soit.

La tactique, vieille comme le monde, consiste à s'attaquer à la personne plutôt qu'à ses idées. Pas question d'exposer honnêtement les faits pour ensuite argumenter intelligemment. Surtout pas! Il faut au contraire éviter le débat qui risque de ternir notre image en ridiculisant publiquement l'hérétique ou le révisionniste, c'est selon, afin d'en faire l'objet de la moquerie collective.

On y arrive en minant sa crédibilité. Le bonhomme proprement exécuté, on n'a plus à se défendre ensuite de quoi que ce soit.

Sauf que pendant que la partisa-

nerie rit complaisamment de son gros rire gras et épais, d'autres, moins intoxiqués idéologiquement, s'interrogent sur la brutalité de l'exécuteur et sa capacité de communiquer avec ses semblables. Poursuivant leur réflexion, ils réalisent ensuite que cette exécution sommaire confirme que notre chansonnier québécois avait raison de nous mettre en garde contre le radicalisme de certains nationalistes.

M. Latouche, comme tous les autres purs et durs, ne se rend pas compte que des électeurs péquistes commencent à s'inquiéter du radicalisme de certains des leurs: bâtir l'indépendance sur le mépris de l'autre ou en jouant à fond la carte de l'humiliation, on sait ce que cela a donné ailleurs. Souvent, le discours est émotif et biaisé, fait de raccourcis idéologiques, de slogans débiles, de quolibets niais, et parfois de grosses farces épaisses.

Ces électeurs aspirent à d'autres choses qu'à des règlements de compte proprement fascistes et à de perpétuelles jérémiades. Ils aspirent à des idées nouvelles, à de nouveaux défis. Le problème, c'est qu'on ne se pose plus de question depuis au moins une bonne décennie. On a 30 ou 40 ans ou davantage et on est déjà vieux intellectuellement. Vous savez, le dogme, encore et toujours le dogme, comme un vieux disque usé, et du matin au soir, transforme rapidement un homme en grand saurien. D'autant que le dogme ne brille plus de tous ses éclats.

C'est que nous émergeons de plus en plus du brouillard idéolo-

gique, nous retrouvons peu à peu notre esprit critique et nous sommes de moins en moins tolérants face à l'intolérance. Ce n'est pas encore la tolérance zéro mais nous nous y acheminons.

Les guerres interethniques qui se déroulent ailleurs dans le monde contribuent à nous ouvrir les yeux: l'ethnocentrisme est un vrai panier de crabes. Nous découvrons qu'ici même au Québec, l'arbitraire existe bel et bien: hier Guy Lafleur et Céline Dion, aujourd'hui Raymond Lévesque, demain le voisin ou qui sait? peut-être soi-même. Désormais, nos radicaux vont devoir baisser d'un demi-ton la note.

Au lieu de nous promettre une démocratie radieuse dans un Québec indépendant, ils doivent dès maintenant commencer par mettre en pratique l'a b c de la tolérance: s'ils ne le font pas avant, ils le feront encore moins après.

Et l'exemple doit venir du sommet de la pyramide. Les radicaux doivent faire la preuve de leur capacité de vivre en bonne intelligence avec leurs semblables, c'est-à-dire avec tous les Québécois, sans distinction d'opinions politiques et d'origines.

Le plus difficile sera de leur faire comprendre, ainsi que l'écrivait Raymond Lévesque, que, depuis les années 60-70, «les choses ont changé». Que la vieille société québécoise issue de ces années est fissurée, qu'elle craque de partout, qu'elle est en train de s'écrouler et qu'une nouvelle société, plus ouverte et plus riche culturellement, émerge de l'ancienne.

À P R O P O S

... de professions féminines

La plupart des femmes continuent de travailler dans des professions à majorité féminine.

En 1991, 71% des femmes occupées travaillaient dans cinq catégories de professions, soit l'enseignement, les soins infirmiers et professions connexes, le travail de bureau, les ventes et les services.

Par contre, 30% seulement des hommes occupés exerçaient leur activité dans ces professions.

Il faut toutefois souligner que l'effectif féminin dans ces professions a baissé de cinq points depuis le début des années 80.

La catégorie du travail de bureau regroupe la plus forte concentration de travailleuses, soit 29% des femmes occupées en 1991 (comparativement à 6% des hommes occupés).

Par ailleurs, 17% des travailleuses sont occupées dans les professions du secteur des services, 10% dans

les ventes et 9% dans les professions infirmières et connexes, et enfin 6% dans l'enseignement.

Outre l'enseignement et les professions infirmières et connexes, il y a eu accroissement de la proportion de femmes dans plusieurs professions libérales: entre 1982 et 1991, la proportion de femmes chez les médecins, dentistes et autres travailleurs spécialisés dans le diagnostic et le traitement des maladies a grimpé de 18% à 27%.

Ces chiffres sont cependant bien inférieurs à la proportion de femmes dans l'ensemble des professions (45%).

Ils le sont également si l'on considère que les femmes représentent 87% du groupe des infirmières, thérapeutes, techniciens et technologues médicaux.

Les femmes sur le marché du travail
Statistique Canada

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Enseignement collégial

L'éléphant accouche d'une souris

Les étudiants font les frais de la réforme et récoltent la facture

MARIO DUMONT

Président
Forum Option-jeunesse

Au printemps 1992, en annonçant la tenue d'une réflexion large et ouverte sur l'avenir du réseau d'enseignement collégial, le gouvernement québécois a mobilisé l'énergie des groupes préoccupés par la question de l'éducation.

Après qu'un nombre impressionnant de groupes et de citoyens eurent participé de bonne foi à l'exercice d'une commission parlementaire chargée de dégager de grandes orientations en la matière, le gouvernement vient de faire adopter par l'Assemblée nationale un projet de réforme qui nous laisse perplexes.

En effet, il est malheureux de constater qu'il s'agit avant tout d'une révision comptable et bureaucratique, peu ambitieuse en regard de l'amélioration de l'éducation, et dont les étudiants sortent les grands perdants.

Sur le plan de la formation générale, l'ajout de cours de langues secondes et le réaménagement d'autres cours sont certes des pas dans une direction qui aurait pu être prometteuse. Cependant, on voit difficilement comment ces quelques ajustements rencontrent l'ampleur du problème décrit par le prédécesseur de Mme Robillard, qui avouait ne pas savoir ce qu'il signe lorsqu'il approuve un diplôme d'études collégiales.

Où sont les mesures qui assureraient un meilleur arrimage entre les différents paliers du système scolaire? Quels sont les efforts concrets déployés pour effectuer un ménage dans la banque de cours offerts, afin d'éviter les «profils cafétéria», des profils de cours si éparés que les universités préfèrent reprendre toute la formation?

Qu'en est-il de la tenue d'examen-synthèses nationaux par programme afin de mesurer avec rigueur la valeur des diplômés accordés?

L'enseignement collégial est victime de l'incapacité du gouvernement d'établir des priorités définies dans ses choix budgétaires. Il écope donc de ses coupures à la pièce, de ses économies de bouts de chandelles qui ne sont rentables que d'un point de vue strictement comptable, si l'on ne regarde pas plus loin que l'année en cours.

Dans ces cas-ci, on veut sauver quelques dollars par l'imposition d'un ticket dit «accélérateur» aux étudiants. On a choisi d'exiger des frais de scolarité aux étudiants après cinq ou sept échecs, selon le programme d'études. Pour justifier cette mesure, le gouvernement s'appuie sur des arguments aussi faciles que futiles, qui ne passent pas le test d'une analyse attentive.

Premièrement, plutôt que d'éviter le prolongement indu des études, cette mesure vient ajouter une pression considérable sur les étudiants aux prises avec des difficultés d'apprentissage ou avec des problèmes d'orientation.

Outre le gouvernement, quelqu'un peut-il imaginer sérieusement qu'un étudiant échoue des cours pour le plaisir d'échouer et de devoir les reprendre? L'échec en soi n'est-il pas un «désincitatif» à l'échec? Va-t-on faire payer une

amende aux gens d'affaires qui font faillite pour les «désinciter» à l'échec?

Alors que tous les intervenants économiques déplorent un retard important quant au nombre de diplômés, nos dirigeants politiques rassemblent toutes les conditions pour s'assurer que l'étudiant aux prises avec des difficultés d'ordre académique doive en plus composer avec une pression financière supplémentaire. Cet argument est encore plus vulnérable lorsqu'on sait que l'un des principaux obstacles à la réussite scolaire est l'occupation d'un emploi durant les études.

Une hausse des coûts ne peut qu'engendrer une augmentation du nombre d'heures consacrées au travail.

Deuxièmement, les étudiants se voient refiler cette facture dans un contexte où les intentions du gouvernement sont des plus nébuleuses.

Plutôt que de contribuer à améliorer la santé financière du réseau collégial, les revenus anticipés par le ticket «accélérateur» couvriront la plus grande partie des coûts engendrés par la réforme, évalués à 52,6 millions\$ par année.

Les étudiants paieront donc la réforme avec laquelle ils sont en profond désaccord, aussi burlesque que cela puisse paraître.

Troisièmement, le gouvernement prétend pénaliser financièrement ceux qui «abusent du système», et ne vise que les étudiants. Il faut cependant poser la bonne question: pour qui ce système existe-t-il?

Dans cette réforme du collégial, deux principes de la Révolution tranquille sont en cause, la gratuité de l'éducation collégiale et la sécurité d'emploi absolue du personnel des collèges.

Or, le gouvernement a fait le choix de ne s'attaquer qu'aux étudiants. Pour arriver à cette conclusion, il est pénible de concevoir quel critère le gouvernement a utilisé.

Avec le critère de la capacité de payer, le choix ne se serait vraisemblablement pas arrêté sur les étudiants. En fait, le seul critère qui puisse expliquer une telle décision est l'électoratisme pur. Parce que les étudiants et les jeunes en général sont moins organisés, pourquoi hésiter à les faire payer?

En somme, il est triste que le processus entamé l'an dernier et qui a mobilisé tous les intervenants du milieu collégial se termine ainsi, avec une réforme qui ne traduit aucune ambition et surtout une réforme qui oublie la raison d'être des cégeps: les étudiants.

La réforme que l'on nous propose ne règle pas les lacunes au niveau de la qualité de la formation, elle ne donne pas le nouvel élan espéré à l'ensemble du corps enseignant du niveau collégial et elle ne procure aux étudiants... qu'une facture.

Mais, en réalité, c'est toute la société qui en paiera le prix puisque nous perdons une occasion rêvée d'améliorer à long terme un déterminant de la compétitivité économique du Québec: l'éducation.

Cette expérience fournira sans doute une autre démonstration que la recherche de solutions durables est plus difficile que la *fast food* politique ou des futilités servent à justifier des mesures comptables à courte vue.

Elle nous rappelle aussi que lorsque l'électoratisme est érigé en doctrine, les jeunes, qui sont désavantagés par leur poids démographique, en ressortent perdants plus souvent qu'à leur tour.



PHOTO JACQUES NADEAU

L'autre discours politique

La réflexion de Gisèle Halimi sur la condition féminine ramène les enjeux à l'essentiel

DANIELLE SAVOIE
Psychiatre, Hôpital Notre-Dame

L'article de Josée Boileau paru dans LE DEVOIR du 6 mai au sujet de la conférence de Gisèle Halimi fut en somme une exécution sommaire de la célèbre avocate et de ses idées malheureusement réduites à peu de choses et laissant l'impression d'une Gisèle Halimi dépassée, d'un ethnocentrisme indécorable, bref à reléguer au musée. Il y a eu, comme le note Josée Boileau, des changements en faveur du droit des femmes au Canada, les femmes sont aussi plus nombreuses en politique et il est vrai que Mme Halimi n'en a pas fait mention explicitement. La France, à titre de pays dit civilisé, lui a effectivement servi d'exemple pour montrer que, malgré des changements substantiels de la condition féminine, les femmes exercent actuellement le pouvoir dans une proportion aussi peu importante qu'il y a 50 ans.

Même si, ici, les féministes ont fait sur le terrain des avancées enviables, reconnaissons que des acquis aussi fondamentaux qu'un réseau de garderie national ou encore des services d'avortement accessibles à toutes les femmes dans l'ensemble du pays, ne font toujours pas partie de notre réalité et que le principe doit toujours être défendu.

Cette précarité caractérise les acquis du féminisme. A ce sujet, Mme Halimi a parlé du discours politique pervers duquel leur est dit qu'elles peuvent désormais exercer leurs droits, changer leur condition en faisant elles-mêmes de la politique, que personne ne les en empêche et qu'elles n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes si les changements qu'elles souhaitent tardent à venir. Ce discours «égalitaire» s'appuie en fait sur un mécanisme de déni de la différence sexuelle et de dénégation de la discrimination; l'égalité est reconnue selon un modèle essentiellement masculin. Selon Mme Halimi, il faut d'abord changer les règles du jeu afin que les femmes ne soient plus captives de cette distorsion et du regard majoritairement masculin sur la politique.

Une mesure volontariste

À l'aide d'une mesure que Gisèle Halimi appelle volontariste, les femmes élues dans une proportion de 50 % pourraient davantage faire valoir leur différence et aussi leur façon de faire sur la scène politique plutôt que de se conformer ou de s'identifier au groupe majoritaire. Par exemple, il est navrant de voir évoluer Sheila Copps qui, se rapprochant du possible exercice du pouvoir, devient plus complaisante envers son parti, ou d'assister à l'utilisation opportuniste, par le Parti conservateur, d'une Kim Campbell dont l'absence de pensée politique risque de desservir entre autres les femmes, la rendant vulnérable aux intérêts des plus puissants groupes et lobbies, dont les femmes sont largement exclues, et qui n'ont de toute façon rien à gagner à ce que les choses changent. Il me semble que Josée Boileau est passée rapidement sur cette revendication de Mme Halimi alors qu'elle suscite un débat de fond, actuel, où l'on doit en mesurer la nécessité et les dangers.

A quel prix les femmes qui évoluent ici en politique — quel que soit leur nombre, elles sont toujours minoritaires — ont-elles eu accès à ce monde et de quel pouvoir disposent-elles réellement?

Que le monde politique fasse une place à un possible «autre discours» qui ne soit plus minoritaire et tous, ultimement, en bénéficieraient. Que soit dit haut et fort, par exemple, qu'il est crucial pour l'ensemble de la société qu'un être humain soit conçu, naisse et grandisse dans le désir d'adultes pleinement conscients de ce qu'ils font; qu'il est crucial que ceux-ci assument pleinement la réalité de la profonde dépendance émotionnelle de leur enfant en étant conscients des résonances inévitables que cela implique en eux. Qu'il soit dit que cela passe obligatoirement par la possibilité pour les femmes de vraiment choisir leur maternité et donc d'être socialement, officiellement, financièrement soutenues dans leur choix. Que soit dénoncée comme criminelle l'attitude de ceux qui condamnent l'avortement parce qu'elle procède d'un désir meurtrier d'annihiler la vie intérieure de futurs êtres humains car cette vie ne peut s'enrichir que dans le désir des adultes qui en prennent soin quotidiennement.

Ces prises de position sont basées sur des connaissances élaborées au XXe siècle comme jamais auparavant et ne peuvent plus être ignorées des politiciens tant elles font désormais partie du savoir humain au même titre que la chimie ou la physique.

«Un autre discours» politique, celui des femmes qui ne jouent plus aux hommes, pourrait, entre autres, promouvoir des politiques cohérentes qui tiennent compte de cette évolution du savoir, et en faire des priorités; des «compromis» comme recriminaliser l'avortement seraient alors inacceptables. Gisèle Halimi nous a livré une réflexion profonde et très actuelle, avec laquelle on peut ou non être en accord, et qui à l'apparence de la simplicité parce qu'elle ramène les enjeux à l'essentiel.

Le Québec profond fait surface

Nous vivons actuellement l'un des mouvements sociaux les plus importants depuis la Révolution tranquille

SYLVAIN GAUDREULT

Bachelier en histoire
Université du Québec à Chicoutimi

Le Québec vit actuellement l'un de ses mouvements sociaux les plus importants depuis la Révolution tranquille. Il suffit d'observer ce qui se passe dans les régions pour s'en convaincre. Depuis quelque temps, particulièrement au cours des derniers mois, l'actualité est marquée par de nombreuses manifestations régionales. Que ce soit au Saguenay, en Gaspésie, sur la Côte-Nord ou en Abitibi, la population du «Québec profond» se mobilise pour conserver ce qui motive tout être humain à vivre, c'est-à-dire le travail.

Pour saisir toute l'importance de l'impact social qu'entraîne ce phénomène, il faut regarder au-delà du simple mouvement de masse qu'est l'occupation, le blocus ou la grève. Il faut également dépasser les strictes raisons économiques, les pertes d'emploi ou les alternatives suggérées. Comprendons-nous bien. Faire abstraction de ces éléments ne signifie pas pour autant, loin de là, le rejet de la pertinence et du bien-fondé de ces actions. Pour un moment, nous devons plutôt regarder du côté de notre propre histoire.

En effet, depuis la dernière moitié du XIXe siècle, quatre mouvements majeurs de population ont modelé le paysage social du Québec. D'abord, la «grande hémorragie». Ce premier mouvement, essentiellement démographique, trouve sa source dans des causes économiques. Il se situe entre 1840 et 1930, période où plus de 900 000

Québécois quittent leur pays pour les États-Unis.

En second lieu, il y eut l'élan vers la colonisation au cours des années 1920 à 1940. Cette tendance de taille, animée par le clergé et encouragée par les mesures politiques, contribua à ouvrir et développer des régions entières, telles le Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord et surtout l'Abitibi. Le troisième mouvement qui mérite notre attention est la Révolution tranquille. Thème qui nous semble aujourd'hui éculé, cette révolution nous est encore largement méconnue. Ce véritable chambardement social continue de nous étonner par les nouvelles idées et pratiques qu'il a suscitées à tous les niveaux.

La dynamique que nous connaissons aujourd'hui et dont le cœur se retrouve principalement dans les régions dites périphériques, détient de nombreux éléments qui nous font croire à un mouvement comparable à ceux précédemment cités. En effet, une trame générale se dessine derrière ces phénomènes. Un certain nombre de dénominateurs communs se retrouvent, adaptés aux réalités auxquelles ils sont confrontés. Par exemple, chaque mouvement répond à une quête collective d'un mieux-être. Cette recherche d'un idéal est une réaction à un contexte de crise, de perte de valeurs ou de chaos généralisé. L'application concrète de cette quête se retrouve par le désir d'être autonome dans la satisfaction de ses besoins fondamentaux: travail, logement, nourriture.

D'autre part, chacun de ces phénomènes touche directement et principalement les gens de la base, le peuple.

Les régions
veulent conserver
ce qui motive
tout être humain
à vivre:
le travail.

Tous ces mouvements débutent aussi de façon marginale ou localisée, pour s'étendre et prendre ensuite des proportions nationales. Enfin, l'attachement profond aux valeurs dominantes de l'époque est également une caractéristique notable.

Ainsi, la dynamique qui nous intéresse cadre très bien dans ce modèle. Les actions que nous vivons actuellement dans nos régions sont effectivement initiées par et pour les travailleurs. Ceux-ci se mobilisent pour avoir

des emplois, donc pour subvenir eux-mêmes à leurs besoins fondamentaux et à ceux de leur famille. Les soulèvements ont débuté de façon isolée, pour ensuite être repris par d'autres groupes locaux; rien ne nous prouve que cela sera bientôt fini, au contraire. Pour ce qui est des valeurs dominantes, les réactions régionales s'inscrivent bien dans la tendance généralisée en Occident qui porte vers une forme d'individualisme. L'attachement profond à son coin de pays et le refus obstiné de le quitter en est l'exemple patent.

Sans vouloir généraliser à outrance ou tomber dans des concepts trop réducteurs, nous avons de bonnes raisons de croire que les mouvements actuels dans les régions s'inscrivent dans la même mouvance qui a porté les générations précédentes à redéfinir la société québécoise. À ce chapitre, seul l'avenir nous dira si les régions auront réussi, comme les tendances sociales du passé, à réorienter le Québec vers sa nouvelle réalité afin de permettre à la collectivité de mieux contrôler sa destinée.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Prévost, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veaz, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographe); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Levesque, Odile Tremblay (Livres); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutrisc, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramer, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Le Sage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction); LA DOCUMENTATION Gilles Paré (responsable); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Lapante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacava; LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Micheline Turgeon (maquettiste); Michèle Bouchard (secrétaire); Ghislaine Lafleur (réceptionniste); L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Legare, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette; LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon; LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanche, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, Joëlle Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Desirée Surois, Marc Vigneault; CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourque (président); FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymonde Guay (responsable du financement privé).

ACTUALITÉS

Loto-Québec dans les vidéopokers

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Le ministre de la Sécurité publique Claude Ryan a décidé, hier, de sortir complètement l'entreprise privée du commerce des vidéopokers et de le confier en exclusivité à Loto-Québec.

Le gouvernement a décidé que le système de vidéopokers qui prévaudra désormais au Québec, a précisé le ministre à l'issue de l'étude du projet de loi 84 en commission parlementaire, sera exploité par l'État, sans intermédiaires privés, sauf en ce qui concerne les sites d'exploitation.

«La Société des loteries du Québec, a-t-il poursuivi, a été désignée pour mettre sur pied et exploiter le système, y compris l'ordinateur central.»

Loto-Québec sera la seule propriétaire de tous les appareils du système qui seront immatriculés par la Régie des alcools, des courses et des jeux et devront être reliés à l'ordinateur central de la Société.

«Le contrôle relatif à l'intégrité des appareils, a ajouté M. Ryan, qui devra être effectué régulièrement le sera par la Régie qui sera responsable de la délivrance, du maintien et, si nécessaire, de la suspension ou du retrait des licences nécessaires.»

Le ministre a expliqué qu'une personne qui voudra exploiter un appareil devra obtenir préalablement un per-

mis de la Régie qui déterminera le nombre de vidéopokers qu'elle peut détenir dans son établissement.

Un permis sera aussi rendu obligatoire pour une entreprise qui voudra faire le transport ou l'entretien de ces appareils.

Quant aux 25 000 ou 30 000 appareils légaux déjà en place dans des établissements sur tout le territoire québécois ils seront permis, «à condition qu'ils soient munis d'une licence de la Régie.»

«La conséquence de notre décision, a ajouté le ministre, c'est que les milliers d'appareils illégaux, actuellement en circulation, sont appelés à disparaître et à être remplacés par des nouveaux qui seront la propriété exclusive de Loto-Québec.»

Les règlements n'ont pas été précisés, mais ils le seront bientôt, une fois que la Régie et Loto-Québec auront soumis au gouvernement leur plan de développement.

M. Ryan a indiqué que le choix de confier l'entière responsabilité du contrôle et de l'exploitation du système à Loto-Québec est survenu après avoir pris en considération les témoignages de la Sûreté du Québec et du Service de la police de la communauté urbaine de Montréal qui ont prétendu, lors d'une commission parlementaire, que le commerce des vidéopokers dans les grands centres urbains était infiltré par le crime organisé.

SEPT-ÎLES Crainte des Cris

SUITE DE LA PAGE 1

Il semble cependant que les milieux syndicaux de Sept-Îles ne fassent pas l'unanimité. On a rapporté que le conseil central de la CSN endossait la position du BAPE, alors que que Clément Godbout, au nom de la FTQ, prenait position en faveur du projet original d'Hydro-Québec.

D'autre part, les Cris ont émis la crainte que le report du projet Sainte-Marguerite n'accélére la réalisation de Grande-Baleine parce qu'à leur avis, «le premier ministre Bourassa se désespère de déclencher un autre méga-projet» créateur d'emplois à la veille des élections.

Ils ont néanmoins applaudi les conclusions du BAPE en soulignant que «pour la première fois au Québec, un projet hydro-électrique a été soumis à une expertise indépendante, qui l'a finalement rejeté». Ce jugement

«courageux» du BAPE, disent-ils, constitue une victoire pour les Montagnais, opposés au projet en raison notamment de la perte de ce territoire pour leurs activités traditionnelles.

Mais, ajoutent-ils, c'est une victoire en réalité pour tous les Québécois parce que «le Québec ne peut pas se permettre au plan économique d'emprunter des milliards pour construire des projets dont il n'a pas réellement besoin». Il serait surprenant, disent-ils, que la commission d'évaluation du projet Grande-Baleine accepte comme justification celle que le BAPE a rejetée dans le dossier Sainte-Marguerite. Le Grand Conseil des Cris a invité le gouvernement à appliquer les recommandations de la commission au risque, dit-il, «de donner comme message à l'étranger que le processus d'évaluation environnemental du Québec ne vaut rien».

ÉDITEUR

Un Montréal multilingue

SUITE DE LA PAGE 1

le voulait «puisqu'il avait été élevé à Pointe-Saint-Charles». «Mais pas des étrangers! Ils n'en ont pas d'Anglais au Lac-Saint-Jean. Ils n'en ont jamais vu un», s'est-il offusqué.

En matière linguistique, M. Landry affirme que «Montréal ne doit pas être unilingue ou bilingue, mais bien multilingue comme toutes les villes qui ont appris que ce n'est pas dans la peur que survit une langue.» Montréal doit être tolérante, a-t-il dit. À ce chapitre, il a prétendu que «les plus grands défenseurs de la langue française viennent tous du Lac-Saint-Jean».

En fureur, le chef du Bloc québécois a aussitôt écrit une lettre à M. Landry dans laquelle il lui suggère «une rétractation et des excuses».

Ce natif de la région a comparé les propos de Roger D. Landry à ceux qu'avait tenu l'ancien chef du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, à la veille du référendum de 1980. M. Ryan avait dit que les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean allaient voter OUI parce qu'ils ne comprennent rien au débat et vivaient isolés, a-t-il rappelé.

Le maire d'Alma, Jean-Maurice Harvey, a affirmé que les gens de la région ne pouvaient accepter ces propos. «On côtoie des Anglais. On les respecte», a-t-il dit.

Le commentaire de M. Landry, qui a été retransmis sur les ondes de CJMT-Chicoutimi, a soulevé un tollé. Les auditeurs se sont déchainés lors d'une tribune téléphonique.

Le président et éditeur de *La Presse* n'était pas à court d'idées lors de son allocution.

Il a fustigé l'administration montréalaise actuelle et Jean Doré «qui n'est pas son genre de maire».

Pour lui, le programme d'un parti politique montréalais devrait être simple. «Il ne faut pas réinventer la roue», a-t-il dit aux militants du Parti civique.

M. Landry a souligné que les tables de concertation, «toutes ces maudites affaires-là» qui tournent souvent en «tables de confusion», sont en train de rendre Montréal malade. Il a donné l'exemple du projet du nouveau Forum, près de la gare Windsor. «Il y a une espèce de garage à côté de la gare Windsor. Ça a été déclaré monument historique!» s'est-il exclamé, tout en déplorant la lenteur et le coût des consultations publiques dans ce projet.

M. Landry croit également qu'il faut redonner une di-

mension internationale à Montréal. «Il faut être cinglé pour ne pas voir la dimension internationale de Montréal», a-t-il dit, dans une accusation énigmatique.

Il a également pourfendu les chefs syndicaux qui sont un «arrêt au progrès social». «Il va falloir qu'ils comprennent que lorsqu'on a plus d'argent dans nos poches, il n'y en a plus», a-t-il expliqué.

En somme, dit-il, le Parti civique devra se doter d'un programme et d'un chef solides. «Il faut qu'il y ait une image de renouveau au Parti civique», a dit M. Landry. Il a proposé la candidature de Claude Beauchamp, «un homme dont les idées justes et équilibrées ont déjà fait leur preuve».

Les participants au déjeuner ont chaudement applaudi M. Landry. Parmi eux, on pouvait voir des conseillers municipaux de l'opposition, le bouillant Peter Sergakis, des libéraux, anciens et nouveaux, tels Jérôme Choquette, Michel Bissonnette et Denis Coderre.

Malgré l'effervescence qui régnait dans la salle après le départ de M. Landry, l'ancien chef du Parti civique, Claude Dupras, a tenu à souligner que ce parti devait toujours bâtir une «équipe solide». «Le Parti civique actuel n'est pas de taille. Il n'a pas encore de programme. Il lui faut des idées à offrir aux Montréalais», a-t-il dit.

Les quelque 25 000 récoltés lors du déjeuner serviront à éponger une partie de la dette de 40 000\$ que le Parti civique traîne depuis les dernières élections municipales.

Dès le début de son allocution, M. Landry a tenu à dissiper «toute ambiguïté» quant à sa présence à une réunion politique d'un parti municipal. «L'engagement de *La Presse* ni le mien ne va à un parti ni à l'autre», a assuré M. Landry qui ne songe nullement à se présenter à titre de chef du Parti civique aux prochaines élections municipales.

M. Landry ne voit pas de conflit d'intérêts dans le fait qu'un président et éditeur de *La Presse* prenne la parole à l'occasion d'une levée de fonds politique.

Le syndicat des journalistes de *La Presse* voit la chose d'un autre oeil. Pour des journalistes, c'est toujours difficile lorsque leur patron s'affiche lors d'un déjeuner politique, a expliqué Lilliane Lacroix, vice-présidente du syndicat des journalistes. «Ça nous met dans une position délicate. Nos lecteurs ne savent pas toujours que la salle de rédaction et M. Landry sont indépendants», a-t-elle dit.

CAMPBELL

SUITE DE LA PAGE 1

La performance de Kim Campbell aux Communes aura une incidence directe sur la direction que prendront les appuis de certains groupes de pression influents de Vancouver-Centre.

Les gais et les lesbiennes, en grand nombre dans ce comté, surveilleront avec attention ce que Campbell entend faire de son propre projet de loi interdisant la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle que le gouvernement devra adopter avant la dissolution de la Chambre. Un faux pas sur cette question et les homosexuels du comté pourraient se ranger du côté de Betty Baxter, la candidate du Parti néo-démocrate, une lesbienne avouée.

La candidature du jeune réformiste Darren Lowe représente une menace importante sur l'autre front.

Agé de seulement 28 ans, Lowe préside depuis trois ans les destinées de la commission provinciale sur le système correctionnel.

«Mes trois thèmes durant la campagne seront la dette, le crime et la démocratie populaire», soutient-il.

Inutile de dire que le Parti réformiste aura Kim Campbell à l'oeil au cours des prochaines semaines.

Les efforts que cette dernière devra faire pour obtenir l'unité du caucus québécois et accommoder l'aile nationaliste du parti de même que la façon dont elle traitera le dossier de la main-d'oeuvre avec Québec sont des questions qui pourraient lui faire perdre des plumes. Bref, Kim Campbell marche sur des oeufs et devra trouver un juste milieu entre la performance qu'elle entend obtenir au Québec et sa propre performance dans Vancouver-Centre.

SUITE DE LA PAGE 1

La présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, annonce déjà une «rentrée houleuse» en septembre, dans les écoles du Québec. «Le gouvernement peut bien décréter des conditions de travail ou un gel. Il ne réussira pas à décréter la bonne humeur, la motivation au travail, la joie de servir, quand on est traité comme des moins que rien.»

La provocation, c'est la décision du gouvernement de faire adopter, hier, à la vapeur, en suspendant toutes les règles de l'Assemblée nationale, muselant l'opposition, le projet de loi 102, qui gèle les salaires, prolonge les conventions collectives pour deux ans et décrète la récupération de 1% de la rémunération par la suppression de congés payés.

Provocation, parce que les syndicats avaient accepté, dans un geste d'ouverture peu commun, le principe d'un gel des salaires d'un an. Ils étaient prêts également à «s'engager par écrit», dit M. Daoust, à trouver, par la négociation, les moyens d'économiser autant d'argent

que le gouvernement veut en obtenir par décret.

«On assiste à une triste première, dit Mme Pagé: l'adoption d'une loi spéciale, non pas pour mettre fin à un conflit de travail ou à une négociation dans l'impasse, mais pour empêcher qu'une négociation ait lieu.»

Le ministre responsable de la fonction publique, M. Daniel Johnson, a présenté vers 15 heures une motion pour suspendre les règles parlementaires afin de procéder en quelque deux heures à l'adoption de la loi, qui aurait dû s'étendre sur quelques jours.

M. Johnson a invoqué l'urgence. Il a fait valoir que lorsque la firme Moody's a abaissé la cote de crédit du Québec, elle avait pointé comme un geste positif le dépôt du projet de loi 102. Il apparaissait donc «urgent» aux yeux du ministre «de confirmer notre intention d'aller de l'avant».

L'opposition a regimbé. Les esprits se sont échauffés. Le député libéral de Salaberry-Soulanges, M. Serge Marcl, est allé jusqu'à bousculer le leader péquiste en Chambre, M. Guy Chevret-

te, qui a dû demander au président de l'Assemblée de veiller à l'intégrité physique des députés.

Des manifestants se sont glissés dans les tribunes et ont scandé des slogans hostiles au gouvernement. Ils ont vite été expulsés.

«C'est une parodie de parlement, s'est choqué pour sa part le chef péquiste Jacques Parizeau. Quand le gouvernement est tanné, il arrête les discussions et invoque l'urgence. Il ne semble n'y avoir d'urgence, dit-il, que celle d'un bon nombre de députés libéraux décidés à partir en vacances dès vendredi.»

M. Chevette s'est insurgé contre le prétexte invoqué par le gouvernement. Où est l'urgence? demande-t-il. Si des écoles étaient fermées ou des hôpitaux perturbés... Au contraire, dit-il, «jamais je n'ai vu autant de bonne volonté de la part de leaders syndicaux».

En outre, où est l'urgence d'adopter une loi que le premier ministre s'est engagé, mardi soir, à ne mettre en vigueur que le 15 septembre, pour laisser trois mois de négociation? demande le député de Joliette.

À cela, M. Johnson rétorque que «notre pro-

position visait à restaurer un climat de sérénité. Ce n'est pas évident que l'on a la contrepartie aujourd'hui», dit-il.

Le ministre menace même de reconsidérer cette offre. Si les manifestations du matin étaient la réponse syndicale, «nous devons évaluer si nous ne devons pas mettre la loi en vigueur avant le 15 septembre», dit-il.

Il ajoute qu'il «y aura des sanctions si les gestes posés sont illégaux».

Le ministre de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, menace quant à lui de ressortir de son arsenal la loi 160 pour punir les syndicats qui militeraient de manière trop zélée. Cette loi permet au gouvernement de pénaliser en coupant non seulement le salaire mais l'ancienneté d'un salarié, en cas de grève illégale. La loi «existe toujours» et elle «s'appliquera si des gens abusent de la situation», dit-il.

Les syndicats doivent décider prochainement s'ils acceptent tout de même de négocier durant l'été. La CSN, par la voix de son président Gérald Larose, a déjà dit non. Le front commun se réunira le 30 juin pour faire le point.

FRONT La rentrée sera houleuse

AUTOBUS Justifications farfelues

SUITE DE LA PAGE 1

D'autres manifs ont eu lieu à la sortie des bureaux, à 17h00, dont un pique-nique devant les bureaux montréalais du Conseil du Trésor au centre-ville, rue Sherbrooke.

Le maître-mot était de «sensibiliser la population à notre situation».

La population montréalaise, elle, n'a pas vu cette «sensibilisation» du même oeil, comme en témoignaient abondamment les tribunes téléphoniques et les conversations de bu-

reaux hier.

La population a plutôt fait savoir qu'elle s'était sentie prise en otage, alors qu'elle a ses propres problèmes économiques sans bénéficier du rapport de force du secteur public.

Le même sentiment avait cours à Québec où déjà, la veille, 700 cols bleus avaient paralysé la circulation avec des camions municipaux pour protester contre le projet de loi 102, ce qui leur vaudra d'ailleurs des mesures disciplinaires, indiquait hier le cabinet du maire.

L'activité syndicale s'est poursuivie hier puisque dès 6h30 du matin, des syndiqués se sont massés aux abords d'édifices gouvernementaux de Québec pour y bloquer l'accès aux stationnements. Le quartier général d'Hydro-Québec, le Centre hospitalier de l'Université Laval et le Complexe G, siège de plusieurs ministères sur la colline parlementaire, ont ainsi été touchés.

Ces manifestations ont duré quelques heures, nuisant à la circulation de l'heure de pointe. Il y eut un peu de bousculade et deux manifestants ont été arrêtés.

Plus tard, des employés municipaux ont défilé devant les hôtels de ville de Québec et de Sainte-Foy, alors que les chauffeurs d'autobus de la CTCUQ abandonnaient leurs véhicules aux abords des bureaux de la Commission de transport.

De tous côtés, les dirigeants syndicaux et les militants s'en sont tenus au même raisonnement: «On n'a pas le choix pour se faire entendre du

gouvernement. Et est-ce que ça existe des moyens de pression que la population apprécie?» comme l'a résumé Henri Massé, du syndicat des chauffeurs d'autobus de la CTCUQ.

«C'est pas nous qui avons créé la misère, disait pour sa part Claire Delisle, porte-parole des manifestants à Concordia. On ne règle pas le problème du chômage en s'en prenant à ceux qui travaillent. Le gouvernement devrait commencer par dégraisser sa machine aux échelons supérieurs.»

Au Syndicat canadien de la fonction publique, on n'a par ailleurs pas hésité à avoir recours aux justifications les plus farfelues pour expliquer la paralysie des autobus en matinée à Montréal.

Le fougueux président de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro, Maurice Vézina, a soutenu n'avoir appris qu'à l'aube que des collègues du SCFP — auquel la Fraternité est affiliée — avaient choisi de venir manifester devant les garages de la ST-CUM.

Evidemment, les chauffeurs ont été solidaires, a-t-il dit, en ajoutant que les autobus ne pouvaient quand même pas frapper des «piqueurs», encore moins lorsque ceux-ci sont de sexe féminin...

M. Vézina, qui s'est lancé dans une longue diatribe contre la ST-CUM, a dénoncé le fait que tout l'odieux du geste retombait sur son syndicat. Or non seulement celui-ci n'avait rien à voir avec la manifestation du matin, qui a débuté à 5h00, mais en plus il

en ignorait tout, a-t-il répété.

Le directeur du SCFP au Québec, qui a lui aussi pour nom Henri Massé, a tenu le même langage: «Je n'étais au courant de rien pour la ST-CUM, a-t-il dit au DEVOIR. Nos syndiqués avaient le mot d'ordre de manifester devant leurs propres endroits de travail. Il y a eu des lignes de piquetage plus serrées que prévu et des manifestations spontanées.»

Le SCFP devra néanmoins reprendre ses explications ce matin devant le Conseil des services essentiels, qui a convoqué le syndicat et ST-CUM pour faire enquête sur la paralysie du service.

À Québec, le gouvernement libéral n'a nullement été ému par toutes ces manifestations. Le premier ministre Robert Bourassa a ainsi reproché aux syndiqués d'avoir commis «des atteintes à la liberté des citoyens».

«Il y a des dizaines de milliers de Montréalais et de Québécois qui ont été importunés», a-t-il dit.

Le président du Conseil du Trésor Daniel Johnson a pour sa part affirmé que «nuire au public pour des fins de négociation ne devrait pas être toléré», alors que le ministre de la Santé Marc-Yvan Côté renchérrissait. «Il faut que ces gens-là se rendent compte qu'ils sont chanceux par rapport aux autres, a-t-il dit. Ils ont un emploi et ils ont une sécurité d'emploi.»

Le front commun a malgré tout lancé une vigile devant l'Assemblée nationale où 70 syndiqués de la Fédération des affaires sociales campent

déjà depuis dimanche. La FAS, qui est affiliée à la CSN, a symboliquement déposé par huisserie sa politique salariale au bureau du président du Conseil du Trésor. Contrairement au reste du front commun qui acceptait un gel salarial d'un an, la FAS tient à obtenir une hausse de salaires égale à l'inflation.

On ignore encore si d'autres manifestations sont à venir, même si les débrayages sont peu probables eu égard à la Loi des services essentiels.

Les policiers doivent toutefois se joindre au mouvement de protestation. La Fédération des policiers du Québec, actuellement en congrès, vient de décider qu'elle n'émettra plus de contre-ventures, comme le font déjà les agents de la Sûreté du Québec.

Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal, qui ne sont pas membres de la Fédération, sont tentés par un front commun en cette matière. Le président de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Yves Prud'homme, est en contact avec les présidents des agents de la SQ et de la fédération, et une décision devrait être annoncée sous peu.

«Il n'y a pas de mot d'ordre pour l'instant, mais ça fait longtemps qu'on a réfléchi sur le sujet et rien n'est exclu», a indiqué M. Prud'homme hier au DEVOIR.

L'Union des municipalités a dénoncé hier le geste des policiers, qu'elle a qualifié de «haute professionnelle grave et inacceptable» qui risque de mettre en danger la sécurité sur les routes.

PROFESSEUR D'HISTOIRE

(niveau collégial)

Automne 1993

Le Collège Jean-de-Brébeuf recherche un professeur d'histoire pour l'enseignement des cours suivants: «Histoire de la civilisation occidentale» et «Histoire du temps présent: XXe siècle», soit une tâche de 12 heures par semaine à l'automne 1993.

Exigences: • Baccalauréat en histoire
• Maîtrise en histoire
• Une expérience pertinente sera considérée.

Faire parvenir votre curriculum vitae complet avant 15h00 le 25 juin 1993 au:

Collège Jean-de-Brébeuf
Direction générale
5625 Decelles
Montréal (Québec)
H3T 1W4
Télécopieur : 342-0693